

# BOURG-CENTRE OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE

Commune de Vauvert

Communauté de communes Petite Camargue

PETR Vidourle Camargue

Département du Gard

## Avenant – Contrat 2ème génération

2022 / 2028



## **Entre,**

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

Le Conseil Départemental du Gard, représenté par Françoise LAURENT-PERRIGOT, sa Présidente

Le PETR Vidourle Camargue, représenté par Pierre MARTINEZ, son Président,

La Communauté de Communes de Petite Camargue, représentée par André BRUNDU, son Président

La Commune de Vauvert, représentée par Jean DENAT, Maire

**Vu** le Code Général des Collectivités Locales,

**Vu** les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des territoires

**Vu** la délibération N°2020/AP-NOV/03 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 19 novembre 2020, relative au Plan de Transformation et de Développement -Green New Deal-

**Vu** la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 mars 2021 relative à la mise en œuvre de la deuxième génération des Contrats Territoriaux Occitanie pour la période 2021-2022/2027

**Vu** la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 Mars 2021 du Conseil Régional Occitanie, relative à l'articulation et à la complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat

**Vu** la délibération N° 2021/AP-DEC/07 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 16 décembre 2021, relative aux orientations et principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2028

**Vu** la Délibération N°AP/2022-06/10 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'approbation du Contrat de Plan Etat-Région Occitanie (CPER) 2021-2027 et en particulier son Volet territorial

**Vu** la délibération N° AP/2022-06/08 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'adoption du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (Sraddet) - Occitanie 2040

**Vu** le contrat Bourg Centre de la Commune de Vauvert, approuvé le 13/03/2020

**Vu** la délibération n° CP/2022-12/12.12 de la Commission Permanente du 16/12/2022 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Territorial Occitanie du PETR Vidourle Camargue pour la période 2022-2028

**Vu** la délibération n°2024/06/070 de la commune de Vauvert en date du 10/06/2024, approuvant le présent avenant,

**Vu** la délibération n°2024/06/55 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Petite Camargue en date du 19/06/2024, approuvant le présent avenant,

**Vu** la délibération n°2024-07-562 du PETR Vidourle Camargue en date du 03/07/2024 approuvant le présent avenant,

**Vu** la délibération n°61 de la Commission Permanente du Conseil Départemental du Gard en date du 28/06/2024, approuvant le présent avenant,

**Vu** la délibération n°CP/2024-05/12.04 de la Commission Permanente du 16/05/2024 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le présent avenant, approuvant le présent avenant,

Il est convenu ce qui suit :

## Préambule :

### Une politique territoriale renouvelée en déclinaison du Pacte Vert Occitanie

La politique contractuelle territoriale a pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement, des dynamiques impulsées par le PACTE VERT.

### Le rééquilibrage territorial au cœur de l'ambition régionale

Dès 2017, dans le cadre de la nouvelle politique régionale territoriale d'Occitanie, la Région a voulu porter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines qui jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie et constituent des points d'ancrage pour le rééquilibrage territorial. En effet, ces dernières doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de la création d'emplois, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

C'est ainsi que près de 450 contrats **Bourgs-Centres Occitanie ont été conclus entre 2018 et 2021.**

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie et Contrat Bourgs-Centres Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie, fondement des politiques publiques régionales, qui repose sur trois piliers :

- ⇒ La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
- ⇒ Le rééquilibrage territorial ;
- ⇒ L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires - SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la Région souhaite mettre en œuvre une nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale qui a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Dans ce nouveau cadre, la dynamique des Contrats Bourgs-Centres est poursuivie pour la période 2022-2028.

Le partenariat qui a été mis en place lors de la précédente génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie, notamment avec les services de l'État, l'Établissement Public Foncier Occitanie, les CAUE d'Occitanie et tout autre partenaire souhaitant s'associer à la démarche, sera poursuivi et renforcé.

## **Article 1 : Objet de l'avenant**

Le présent avenant a pour objet de conforter le Contrat Bourg-Centre de 1ère génération de la commune de Vauvert, approuvé le 13/03/2020 :

- En prolongeant sa durée de validité pour le porter à échéance du 31 décembre 2028,
- En organisant entre l'ensemble des communes Bourgs-Centres mitoyennes (contrats existants ou à venir), la mutualisation des fonctions de centralité et d'attractivité au profit du bassin de vie.
- En actualisant si cela s'avère nécessaire les éléments de contexte, les enjeux de développement, et les axes stratégiques de la commune,
- En mettant à jour les actions prioritaires du Programme pluriannuel pour la période 2022-2026 et en projetant la planification des actions à moyen et long terme sur la période (2022-2028).

Cet avenant a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département du Gard, la Communauté de Communes de Petite Camargue, le PETR Vidourle Camargue, la Commune de Vauvert.

Il a également pour objectif d'agir pour continuer à soutenir les fonctions de centralité et l'attractivité de la Commune de Vauvert, ainsi que la qualité du cadre de vie des habitants, notamment dans les domaines suivants :

- La structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- Le développement de l'économie et de l'emploi ;
- La valorisation des spécificités locales ;
- La qualification du cadre de vie – qualification des espaces publics et de l'habitat ;
- L'amélioration des conditions d'accès à la santé publique pour tous.

Le présent « Avenant Contrat Bourg-Centre Occitanie » doit s'inscrire en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie du PETR Vidourle Camargue, dont il est un sous-ensemble.

Lorsqu'ils concernent des communes Bourgs Centres mitoyennes, les différents contrats Bourgs-Centres doivent faire l'objet d'une démarche coordonnée, tant en termes de contractualisation (Avenant ou nouveau Contrat), que d'approche programmatique (Programme Pluriannuel du Contrat Bourg-Centre et Programme Opérationnel Annuel du Contrat Territorial Occitanie).

Il a par ailleurs vocation à s'inscrire en complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié et piloté par l'Etat.

## **Article 2 : Contexte et enjeux**

Cet article n'est pas modifié dans le cadre du présent avenant.

## **Article 3 : La stratégie et le projet de développement et de valorisation**

Cet article n'est pas modifié dans le cadre du présent avenant.

## **Article 4 : Les mesures opérationnelles du Contrat Bourg Centre**

Au sein de chacun des axes stratégiques identifiés par le projet de développement et de valorisation, des **fiches actions** (en Annexe 2) présentent la mise en œuvre opérationnelle du contrat pour la période **2022 / 2028**.

Les projets prioritaires, découlant de ces fiches actions, pour la période **2022-2026** sont inscrits au sein du **programme pluriannuel d'actions 2022-2026 du contrat Bourg Centre** (en Annexe 3). Ces projets ont vocation à figurer dans l'un des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial

Occitanie du PETR Vidourle Camargue, et à être accompagnés par la Région dans le cadre des dispositifs d'intervention régionaux en vigueur.

Pour la période 2027-2028, un nouveau programme pluriannuel d'actions sera établi à mi-parcours par les partenaires pour la seconde période du contrat.

Les partenaires conviennent d'établir à ce stade, en complément du présent contrat Bourg-Centre et de ses annexes, un programme pluriannuel de projet et d'investissement (P.P.P.I) qui constituera un outil de suivi indicatif et partagé de l'ensemble des projets envisagés sur le territoire pour 2022-2028.

## **Article 5 : Contributions et partenariats**

### **Article 5-1 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement :**

- **Du territoire communautaire de Petite Camargue (Communauté de communes)**

En 2018, la communauté de communes de Petite Camargue a adopté un projet de territoire dont elle souhaiterait voir se produire sur le territoire les impacts suivants :

- Maintien des ressources territoriales
- Valorisation des ressources territoriales
- Accueil de populations nouvelles
- Accueil d'entreprises nouvelles
- Création d'emplois
- Accessibilité à tous des ressources du territoire
- Amélioration des conditions de vie des habitants

Pour parvenir aux effets attendus cinq objectifs stratégiques ont été identifiés.

- **Préparer le territoire à la transition climatique**

La CCPC a choisi de s'emparer de ces nouvelles problématiques afin de mieux prendre en compte les enjeux liés à cette nouvelle donne climatique

- **Organiser un territoire accueillant, accessible et ouvert**

La Communauté de communes de Petite Camargue s'attache à améliorer le cadre de vie des habitants, à déployer des équipements et à faciliter la mobilité au sein du territoire mais aussi vers l'extérieur.

- **Agir pour les publics en difficulté**

La Communauté de communes de Petite Camargue renforce ses actions en faveur des publics les plus en difficulté et s'appuie sur ses partenaires pour les mettre en œuvre le plus efficacement possible

- **Soutenir les initiatives économiques**

La Communauté de communes dispose d'une grande diversité d'entreprises sur son territoire. Elle cherche ainsi à entretenir cette richesse et à les accompagner dans leurs projets pour renforcer le dynamisme économique de la Petite Camargue.

- **Développer les compétences des salariés**

La CCPC s'engage dans la prise en compte des besoins en compétences des entreprises du territoire.

- **Du territoire de projet du PETR Vidourle Camargue**

**Le PETR Vidourle Camargue est signataire avec la Région d'un Contrat Territorial Régional** pour la période 2022-2028. La **stratégie contractuelle** adoptée pour répondre localement à la déclinaison locale du PACTE VERT s'articule autour de **six objectifs stratégiques**, à savoir :

1. Développer les ressources et réduire les besoins externes du territoire et rendre le territoire plus autonome en énergie,

2. Accueillir, développer, consolider une économie productrice, créatrice d'emplois et résiliente,
3. Renforcer l'attractivité des centralités et adapter l'accès aux équipements, services et commerces de proximité aux nouveaux besoins et bas carbone,
4. Œuvrer pour la qualité de l'eau et de l'air,
5. Diminuer les impacts et préserver la singularité du territoire,
6. Fédérer les acteurs et coopérer entre territoire.

Les contrats Bourgs-Centres signés entre les communes et la Région sont partie intégrante de ce contrat.

Dans ce cadre, le PETR Vidourle Camargue est positionné en qualité de **ressource en ingénierie de projets, interlocuteur privilégié des différents financeurs**. Il vise à faciliter et accompagner les échanges et les projets pour le compte des communes et EPCI de son territoire (en complémentarité avec le service contractualisation de l'EPCI du Pays de Lunel pour la partie héraultaise). Cette volonté est affirmée autour de la mise en œuvre d'un **projet de territoire** qui tend à répondre à trois défis principaux :

- 1<sup>er</sup> DEFI « CADRE DE VIE » : Préserver un cadre de vie privilégié mais en transition et concilier ruralité et urbanité
- Orientation n°1 : Accompagner la transition énergétique et climatique pour une croissance durable
  - Orientation n°2 : Préserver et valoriser le patrimoine naturel, les paysages et l'environnement
  - Orientation n°3 : Encourager un développement urbain harmonieux et des parcours résidentiels adaptés
- 2<sup>ème</sup> DEFI « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE » : S'appuyer sur les ressources locales et le potentiel du territoire pour développer des activités et soutenir l'emploi
- Orientation n°1 : Affirmer la vocation agricole et l'économie de la mer
  - Orientation n°2 : Encourager l'installation et le développement d'activités apportant une valeur ajoutée
  - Orientation n°3 : S'engager vers un tourisme modernisé et durable
  - Orientation n°4 : Développer l'employabilité et lever les freins à l'emploi
- 3<sup>ème</sup> DEFI « VIE SOCIALE » : Renforcer la qualité de vie et la cohésion sociale
- Orientation n°1 : Renforcer et adapter l'accès et l'offre de services et d'équipements
  - Orientation n°2 : Améliorer l'accessibilité du territoire, son maillage et les déplacements internes
  - Orientation n°3 : Renforcer le rôle de la culture et du patrimoine dans l'attractivité résidentielle
  - Orientation n°4 : Favoriser le vivre ensemble et les démarches citoyennes

Il est porteur de plusieurs missions et dispositifs financiers (cf. article 5-2)

### **Article 5-2 : Modalités d'intervention et contributions**

- **Du territoire communautaire de Petite Camargue (Communauté de communes)**

La Communauté de communes exerce de plein droit, au lieu et place de ses communes membres, les compétences en adéquation avec ses statuts dont notamment les compétences obligatoires : aménagement de l'espace, développement économique, Gemapi, accueil des gens du voyage, déchets des ménages et déchets assimilés, les compétences optionnelles et facultatives. Le projet commun de développement et d'aménagement, formalisé à travers l'exercice des compétences inscrites dans les statuts de la Communauté vise à favoriser et à renforcer l'attractivité et le rayonnement du territoire communautaire.

- **Du territoire de projet du PETR Vidourle Camargue**

Le PETR est porteur de plusieurs missions et dispositifs financiers :

- **Ingénierie financière**, pour la mise en œuvre des contractualisations Région-Etat-FEDER et l'accompagnement des communes et EPCI dans la recherche de financements (en complémentarité avec le service contractualisation de l'EPCI du Pays de Lunel pour la partie héraultaise) ;
- **GAL LEADER** pour le développement rural pour la programmation 2023-2027 ;
- **GALPA FEAMPA**, pour la pêche et l'aquaculture sur la même période ;
- **Patrimoine**, en charge de l'inventaire en lien avec les archives régionales (convention en cours), de soutenir les projets et de candidater au label « Pays d'art et d'histoire » ;
- **Tourisme**, en partenariat avec Gard et Hérault Tourisme, principalement pour l'animation du « Vignobles et découvertes » ;
- **Alimentation**, en cours de mise en place et labélisé dernièrement « Projet Alimentaire Territorial » au salon de l'Agriculture 2022 ;
- **Rénov'Occitanie**, en partenariat avec le CAUE 30 pour le service transition énergétique de l'habitat auprès des particuliers sur la partie gardoise du territoire.

Un **Conseil de développement** présent dans les réflexions et des membres actifs dans les commissions de travail (Eau, énergie photovoltaïque et mobilité covoiturage) est aussi à disposition des acteurs du territoire, en qualité de ressource et d'espace de dialogue et de réflexion.

Le PETR accompagne le **Club des Entrepreneurs** avec les CCI du Gard et de l'Hérault pour des découvertes d'entreprises ou d'activités, de visites de savoir-faire, des déjeuners/rencontres....

#### **Article 5-3 : Articulation et complémentarité avec le programme « petites Villes de Demain » (le cas échéant)**

Pour la commune de Vauvert, la bonne articulation entre le programme « Petites Villes de Demain » et la politique « Bourgs-Centres Occitanie » est essentielle.

Compte tenu des spécificités propres à chacun de ces deux dispositifs, l'Etat et la Région en lien avec la Caisse des Dépôts et l'EPF Occitanie, ont souhaité engager par voie de convention, un processus de complémentarité et de simplification qui porte notamment sur les points suivants :

- Capitalisation des études et réflexions d'ores et déjà conduites au titre du dispositif Contrat Bourg Centre Occitanie,
- Elaboration de programmes opérationnels uniques (communs aux Bourgs Centres Occitanie et aux Petites Villes de Demain),
- Gouvernance commune entre Contrats Bourgs Centres Occitanie et Petites Villes de Demain.

Dans ce cadre, la Direction régionale de la Banque des Territoires a délégué à la Région pour la période 2021-2026, la gestion de crédits relatifs à l'accompagnement d'études thématiques de faisabilité et d'expertise économique visant à enrichir les Projets de développement et de valorisation des Communes et EPCI concernés.

#### **Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement du Département du Gard et modalités d'intervention et contributions du Département**

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles ainsi que le numérique, apportera son soutien à la mise en œuvre du projet de développement et de valorisation du Bourg centre de xxx dans le cadre des compétences conférées par la loi NOTRe.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du contrat Bourg Centre Occitanie (BCO) en tant que partenaire ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au contrat cadre BCO : Il s'est en effet depuis longtemps impliqué fortement dans le soutien en subvention aux projets d'équipement des communes et de leurs groupements pour plusieurs raisons :

- Le Gard est composé d'un grand nombre de petites communes qui constituent le premier échelon de la vie démocratique mais ne peuvent souvent pas assurer sur leurs seules ressources les équipements indispensables à la satisfaction des besoins de base de leurs habitants.
- Par ailleurs, la préoccupation du maintien du niveau d'activité économique et d'emploi dans les entreprises de travaux publics a renforcé l'intérêt pour ces aides sans lesquelles de nombreux chantiers de travaux publics ne se réaliseraient pas.

Cette ambition d'une plus grande solidarité avec les territoires et d'une plus grande égalité entre les habitants a conduit le Département à proposer aux collectivités, par délibération en date du 5 avril 2016, un **Pacte Territorial** qui définit les modalités de soutien financier des projets des communes et de leurs groupement, **décliné en Contrats de Territoire**.

Cette relation de coopération entre le Département et les communes, se concrétise par un **Contrat Territorial (CT)**, qui constitue le support obligatoire pour l'attribution d'une aide financière aux communes et à leurs groupements.

Au travers du **Pacte pour le Gard**, le Conseil départemental a décidé, pour faciliter la réalisation des opérations projetées par les communes ou leurs groupements, de mettre en œuvre un dispositif simple et lisible de mise en cohérence et financement des investissements sur le territoire.

Afin de faciliter la réalisation de ces opérations, tout en améliorant la programmation de l'aide départementale, le Pacte pour le Gard est décliné en **contrats territoriaux**.

Le « contrat territorial » est l'acte de référence et le support obligatoire de l'octroi du soutien du Département aux communes et à leurs groupements pour les principaux dispositifs d'aides :

- traversée d'agglomération,
- monuments historiques,
- équipement rural : eau potable, assainissement,
- crédits départementaux d'équipement, susceptibles d'intervenir pour soutenir tous les projets d'investissement, hors ceux relevant des fonds sectoriels.

Par ailleurs, les projets structurants, dont l'importance ou l'effet notoire sur l'attractivité et le développement du territoire sont d'intérêt départemental, pourront faire l'objet d'un contrat spécifique.

A travers le Pacte pour le Gard, le Département assure la solidarité territoriale en soutenant les investissements sur les territoires dans de nombreux domaines.

Cette politique d'aide aux territoires permet au Département d'engager une procédure permanente de dialogue et de coopération avec les communautés d'agglomération, communautés de communes et les communes.

Elle se traduit par des engagements concrets au travers du financement d'actions prioritaires définies par les bénéficiaires (cours d'écoles, places et jardins publics, équipements sportifs, requalification de voirie et de réseaux, rénovation énergétique).

Pour répondre aux nouveaux enjeux des territoires et à l'attente des collectivités, ce dispositif a fait l'objet d'évolutions successives.

Le Conseil Départemental souhaitant par ailleurs s'inscrire dans une démarche de préservation des ressources naturelles et de lutte contre le dérèglement climatique. Un bonus écologique peut être attribué depuis la programmation 2023 pour des dossiers justifiant de travaux de rénovation énergétique ou d'adaptation des espaces extérieurs aux changements climatiques.

L'attribution de subvention se fait sur la base d'une demande de subvention, établie de manière dématérialisée à partir du dossier complet, portant sur des projets techniquement prêts, sur le site internet [www.gard.fr/demander-une-subvention](http://www.gard.fr/demander-une-subvention)

Les dates limite de réception sont fixées au :

- **31 octobre de l'année N-1** pour une programmation au premier semestre de l'année en cours.
- **31 janvier de l'année en cours** pour une programmation au deuxième semestre de l'année en cours.

Les projets inscrits dans le cadre du présent contrat seront examinés selon les modalités définies par le Département à la date du dépôt des dossiers correspondants.

### **Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région**

L'intervention de la Région sera mise en œuvre via ses dispositifs en vigueur dans les différents domaines essentiels à la vitalité et à l'attractivité des Bourgs-Centres Occitanie tels que :

- **la qualification du cadre de vie** (patrimoine, aménagements paysagers et valorisation des espaces publics et des façades en cœur de ville, la mise en accessibilité et la rénovation énergétique des bâtiments publics, la sécurité des biens et des personnes ...),
- **le renforcement de l'offre d'habitat** (la qualification des logements, la lutte contre la précarité énergétique, ...),
- **les mobilités du quotidien** (Pôles d'échanges Multimodaux, mobilités douces, ...),
- **le développement économique et la qualification de l'offre touristique**, (infrastructures, espaces de co-working et de télétravail, commerce de proximité, artisanat,...),
- **l'offre de services à la population** (dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, des sports, de la culture, du patrimoine, de l'environnement, du tourisme et des loisirs,...).

Tout projet devra faire l'objet d'un dossier de demande de subvention complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque dispositif d'intervention.

En particulier, pour rappel, conformément à la délibération régionale N°CP/2022-10/12.16, la Région pourra, notamment, accompagner sur la période 2022-2024 :

- 1 projet structurant d'intérêt territorial par an quelle que soit la maîtrise d'ouvrage ;
- 2 dossiers sur le dispositif « aménagement et qualification environnementale d'espaces publics résilients » privilégiant la renaturation et la désimperméabilisation et proposant des îlots de fraîcheur et de verdure en cœur de ville ;
- 1 dossier sur le dispositif « rénovation des bâtiments publics (ERP) pour une meilleure performance énergétique » ;
- 1 dossier sur le dispositif « accessibilité des bâtiments publics (ERP) »

Par dispositif, la Région subordonnera toute nouvelle affectation régionale au commencement de réalisation du précédent projet aidé justifié par le dépôt d'une demande d'acompte à hauteur d'au moins 20% de l'opération.

La Région pourra en outre accompagner des études pour l'élaboration des projets de développement et de valorisation des Communes ou pour la réalisation d'études complémentaires en vue d'approfondir

et sécuriser la viabilité technique et économique des projets structurants visant à renforcer l'attractivité communale.

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre.

### **La prise en compte du Pacte Vert régional :**

Afin de décliner son Pacte Vert dans les territoires, la Région a élaboré un référentiel permettant de qualifier les projets portés par les territoires au regard de 7 objectifs.

1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
2. S'adapter à l'urgence climatique,
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
5. Préserver et développer des emplois de qualité,
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Ce référentiel territorial a vocation à être mis en œuvre dans le Programme Pluriannuel d'Actions (article 4) des Contrats Bourgs-Centres

Ont vocation à être accompagnés les projets qui respectent les conditions cumulatives suivantes :

- Contribuent significativement à l'atteinte d'un des 6 objectifs territoriaux du Pacte Vert fixé ci-dessus,
- Ne contreviennent à l'atteinte d'aucun des autres objectifs,
- Garantissent la solidarité et la soutenabilité financières des politiques publiques d'investissement sur le territoire d'Occitanie.

Les projets ainsi qualifiés devront ensuite être inscrits dans les Programmations Opérationnelles Annuelles du Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028.

### **La mobilisation des opérateurs régionaux :**

Enfin, cette nouvelle génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie mobilisera l'ensemble des opérateurs régionaux pour accompagner les Communes et EPCI dans la définition et la mise en œuvre de leur Projet de développement :

- ARAC : Agence Régionale d'Aménagement et de Construction
- AREC : Agence Régionale de l'Energie et du climat
- ARB : Agence Régionale de la Biodiversité
- ARIS : Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques
- AD'OCC : Agence de Développement Occitanie
- FOCCAL : Foncière Régionale pour le Commerce de proximité
- La Foncière Agricole d'Occitanie

## **L'Agence Régionale Energie Climat**

### **A.R.E.C**

L'AREC est l'outil de la Région Occitanie pour les projets territoriaux de transition écologique et climatique, qui a pour vocation d'accompagner les porteurs de projets (publics et privés), de la réflexion jusqu'à la mise en œuvre et l'exploitation des projets, avec la mise à disposition de compétences et d'investissement sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la transition énergétique.

Elle s'attache à proposer des solutions adaptées, qui favorisent l'appropriation de chaque projet et leur gouvernance pour faire de la transition énergétique un levier de dynamique et de développement pour les territoires.

L'AREC s'inscrit dans le cadre de la trajectoire « Région Energie POSitive » qui a pour objectifs de :

- réduire de moitié la consommation d'énergie régionale par la sobriété et l'efficacité énergétiques,
- multiplier par trois la production d'énergies renouvelables en Occitanie.

## **L'Agence régionale d'Aménagement et de Construction**

### **A.R.A.C**

En qualité d'outil et d'acteur économique au service du développement des territoires, l'ARAC propose des interventions dans les domaines de l'ingénierie, de l'aménagement et du renouvellement urbain, de la construction, et des super structures ainsi que dans l'immobilier.

Sur le volet immobilier, l'ARAC intervient aussi bien en promoteur qu'un investisseur puisqu'elle s'est dotée de filiales dont la vocation est de porter des actifs immobiliers. Pour transformer les idées en projets réalisables, l'agence dispose d'une équipe pluridisciplinaire d'environ 110 collaborateurs, intervenant sur l'ensemble des territoires régionaux.

De plus, s'agissant des programmes Bourg Centre, l'ARAC s'est dotée de la Foncière Occitanie Centralité Commerce Artisanat Local (FOCCAL) qui intervient sur le volet commercial.

Pour plus d'informations, et prise de contact : [www.arac-occitanie.fr](http://www.arac-occitanie.fr) ou [contact@arac-occitanie.fr](mailto:contact@arac-occitanie.fr)

## **L'Agence Régionale de la Biodiversité**

### **A.R.B**

L'A.R.B. constitue un outil opérationnel de mise en œuvre de la stratégie régionale pour la biodiversité, intervenant dans le domaine des milieux terrestres, des milieux aquatiques continentaux et des milieux marins.

Dans ce contexte, trois missions sont confiées à l'Agence Régionale de la Biodiversité :

- La valorisation de la connaissance sur la biodiversité du territoire régional et la mobilisation citoyenne : création et animation de l'Observatoire Régional de la Biodiversité Occitanie ainsi que le développement et la diffusion de supports de communication pour permettre une meilleure appropriation des enjeux de la biodiversité par le grand public et les élus.
- La mise en réseau des acteurs de la biodiversité à l'échelle régionale : création et pilotage du réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels d'Occitanie ainsi que le forum régional des acteurs de l'ARB.
- L'accompagnement des porteurs de projet : accompagnement des porteurs de projets pour favoriser l'intégration de la biodiversité dans les pratiques socio-professionnelles et permettre la réalisation d'actions concrètes avec : la production d'outils tels que des guides, fiches pratiques / l'organisation de sessions de sensibilisation et la coordination régionale pour une offre de formation sur la biodiversité / l'appui et le conseil aux porteurs de projets en particulier les collectivités («élus et agents), les aménageurs, les professionnels du monde agricole et les entreprises.

Pour plus d'informations, et prise de contact : [www.arb-occitanie.fr](http://www.arb-occitanie.fr) ou [contact@arb-occitanie.fr](mailto:contact@arb-occitanie.fr)

## **L'Agence du Développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée**

### **AD'OCC**

L'Agence de développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée, AD'OCC, est le bras armé de la Région pour la mise en œuvre de sa politique de développement économique, d'innovation et de soutien à l'emploi dans les territoires d'Occitanie.

Grâce à son ancrage local sur 19 sites dans les 13 départements de la région, AD'OCC accompagne les entreprises de la région Occitanie à chaque étape de leur vie. Elle accompagne en proximité les entreprises régionales de toutes tailles, de l'artisanat aux grands groupes, dans l'élaboration de leurs dossiers de financement auprès de la Région et de l'Etat.

Les antennes de l'Agence s'appuient notamment sur une vingtaine de dispositifs de la Région destinés à répondre à l'ensemble des problématiques rencontrées par l'entreprise : investissements productifs, recherche de fonciers ou bâtis et investissement immobilier, recours à de l'expertise, dépenses d'internationalisation, problématiques de formation ou de ressources humaines, etc...

L'expertise d'AD'OCC peut également être mobilisée pour les opérations relatives aux infrastructures économiques tels que les hôtels d'entreprises, pépinières, ZAE, ou tiers-lieux,...

L'agence travaille avec les 162 EPCI d'Occitanie et les conseille en amont de leurs projets jusqu'à l'élaboration d'un dossier de demande d'aide adressé à la Région. L'accompagnement porte notamment sur le calibrage des projets au vu du marché et de la demande des entreprises, et il est aussi enrichi par la mise en relation des collectivités avec d'autres territoires ayant des problématiques similaires (échanges d'expériences).

Pour plus d'informations, et prise de contact : [www.agence-adocc.com](http://www.agence-adocc.com)

### **La Foncière Occitanie Centralités Commerce Artisanat Local**

#### **FOCCAL**

FOCCAL est l'outil de la Région visant à favoriser le maintien ou l'installation du commerce et de l'artisanat de proximité, Elle a pour vocation de procéder à l'étude, la mise au point, l'investissement immobilier patrimonial, la réalisation et la promotion de tous projets immobiliers destinés notamment au développement des activités commerciales, artisanales et/ou de services permettant de renforcer la fonction de centralité des territoires (dont Bourgs Centres Occitanie). Elle accompagne les territoires notamment dans l'acquisition, le portage foncier et immobilier, aux travaux et à la remise sur le marché à des prix soutenables par les acteurs locaux.

### **La Foncière Agricole d'Occitanie**

La Foncière Agricole d'Occitanie est l'outil créé par la Région pour faciliter le renouvellement des générations des exploitants agricoles et répondre à l'enjeu majeur de l'accès au foncier.

Sa cible : des projets d'installation, souhaitant développer un projet d'agriculture durable, viable et rentable, et qui ne seraient pas accompagnés par les circuits bancaires classiques au vu du montant des investissements nécessaires.

Son objectif : faire du portage foncier pour favoriser l'accès au foncier par un achat différé, limitant l'endettement au lancement et permettant ainsi à l'agriculteur de se concentrer sur les besoins de financements du volet économique.

Concrètement, la foncière achètera le terrain à la place d'un agriculteur qui s'installe, et en restera propriétaire pendant une durée de portage de 4 à 9 ans maximum. L'agriculteur sera alors locataire pendant la durée de portage, et pourra ainsi se concentrer sur les investissements indispensables pour constituer son exploitation. Il achètera son foncier à la fin de la durée portage. Les loyers perçus par la foncière ainsi que les cessions permettront de financer de nouveaux projets.

Suite à une première phase d'expérimentation en 2021, la foncière sera opérationnelle au premier semestre 2022.

Pour plus d'informations, et prise de contact cliquer sur le lien : [www.arac-occitanie.fr](http://www.arac-occitanie.fr) et [contact@arac-occitanie.fr](mailto:contact@arac-occitanie.fr)

## **Article 8 : Gouvernance**

Un Comité de Pilotage territorial « Bourg-Centre » est créée par le PETR Vidourle Camargue pour les communes Bourg-centre de son territoire. En phase opérationnelle, l'organisation et le secrétariat permanent du Comité de Pilotage Bourg-Centre sont assurés par la commune de Vauvert.

Il est constitué des signataires du présent contrat :

- la Commune de Vauvert Bourg-Centre,
- la Communauté de Communes Petite Camargue,
- le PETR Vidourle Camargue,
- la Région,
- le Département du Gard

Ce Comité de Pilotage associera également les partenaires à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation de la Commune de Vauvert (Chambres consulaires, CAUE, EPF Occitanie, Agences d'Urbanisme, Opérateurs régionaux...).

La Commune de Vauvert étant concernée par le programme « Petites Villes de Demain » porté par l'Etat, une gouvernance commune sera recherchée avec le Comité de Pilotage du Contrat Bourg-Centre au nom de l'intelligence collective et dans une logique de simplification de l'action publique locale.

Il a pour mission :

- De suivre l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie
- De mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation,
- De s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

Ce COPIL se réunira 1 fois/an, en cohérence avec la comitologie mise en place dans le cadre du Contrat Territorial associé.

#### **Article 9 : Durée**

Le présent contrat cadre est conclu pour une période débutant à la date de son approbation par la Région et se terminant **au 31 décembre 2028**.

Une clause de revoyure est fixée à mi-parcours du présent contrat à compter de son approbation par la Région afin de procéder à un premier état des actions engagées et, le cas échéant, de procéder à la réorientation / évolution du Programme d'actions défini dans le présent contrat.



Fait à Vauvert, le 12/08/2024

<p>La Présidente du Conseil Régional d'Occitanie Pyrénées Méditerranée</p>  <p>Carole DELGA</p>	<p>Le Maire de la Commune de Vauvert</p>  <p>Jean DENAT</p>
<p>La Présidente du Conseil Départemental du Gard</p>  <p>Françoise LAURENT-PERRIGOT</p>	<p>Le Président de la Communauté de Communes Petite Camargue</p>  <p>André BRUNDU</p>
<p>Le Président du P.E.T.R. Vidourle Camargue</p>  <p>Pierre MARTINEZ</p>	

## Annexe 1 : BILAN DU CONTRAT BOURG CENTRE 2018-2021

Contrat 1ère génération		2019	2020	2021	Observation
<b>AXE STRATÉGIQUE 1 : AMELIORER LE CADRE DE VIE DU CENTRE BOURG</b>					
<b>ACTION 1.1 : Requalifier et valoriser les espaces publics du cœur de bourg</b>					
Projet 1.1.1	Embellir le parvis de l'Hôtel de ville et de ses abords (tranche 1)				Réalisé
Projet 1.1.2	Aménager la place Pierre Aubanel de Gallician				Réalisé
Projet 1.1.3	Réaménager le Jardin Molines et ses abords				Réalisé
Projet 1.1.4	Réaliser le Parc public dit Jardin Grégoire et aménager ses abords				Réalisé (2021-2022)
Projet 1.1.5	Réaliser une étude urbaine de 4 places du cœur de ville				A reporter dans l'avenant
<b>ACTION 1.2 : Œuvrer en faveur d'un habitat de qualité, lutter contre la vacance</b>					
Projet 1.2.1	Mettre en place le permis de louer				Réalisé
Projet 1.2.2	Mener une OPAH-RU de la copropriété dégradée du Montcalm				En cours (portage CCPC)
Projet 1.2.3	Réaliser une étude de reconfiguration urbaine sur les îlots à enjeux et dégradés				En cours
Projet 1.2.4	Créer une maison en partage				En cours Finalisation pour 2024
<b>ACTION 1.3 : Favoriser la mobilité et les déplacements doux</b>					
Projet 1.3.1	Réaliser un pôle d'échange multimodal (PEM) et aménager ses abords pour faciliter les mobilités douces				A reporter dans l'avenant
Projet 1.3.2	Aménager les berges du Bas-Rhône et la traversée du canal pour favoriser les modes doux et la connexion avec le PEM				A reporter dans l'avenant
Projet 1.3.3	Requalifier l'entrée de ville route de Nîmes				A reporter dans l'avenant
<b>AXE STRATÉGIQUE 2 : DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DU CŒUR DE VILLE PAR SA MISE EN VALEUR PATRIMONIALE</b>					
<b>ACTION 2.1 : Valoriser le patrimoine local</b>					
Projet 2.1.1	Réaliser une signalétique patrimoniale mettant en valeur les monuments Vauverdois ainsi que l'histoire vauverdoise à travers ses différents quartiers				A reporter dans l'avenant
Projet 2.1.2	Réaliser des travaux de réhabilitation et de mise en valeur du Grand Temple (demande en cours de classement aux monuments historiques)				A reporter dans l'avenant
<b>AXE STRATÉGIQUE 3 : CONFORTER LE ROLE DE BOURG-CENTRE PAR L'ADAPTATION DES EQUIPEMENTS PUBLICS AUX BESOINS DE LA POPULATION</b>					
<b>ACTION 3.1 : Diversifier les équipements à la population et améliorer leur accès</b>					
Projet 3.1.1	Construire une Maison de Santé Pluriprofessionnelle				Réalisé
Projet 3.1.2	Finaliser la rénovation extérieure et intérieure de la mairie (tranche 2)				En cours
Projet 3.1.3	Créer un espace jeunesse éducatif et partenarial				A reporter dans l'avenant
<b>ACTION 3.2 : Renforcer la qualité des équipements sportifs</b>					
Projet 3.2.1	Poursuivre le réaménagement du complexe sportif Léo Lagrange				A reporter dans l'avenant
Projet 3.2.2	Réaménager le complexe sportif Robert Pradille				A reporter dans l'avenant
Projet 3.2.3	Créer un skate-park				A reporter dans l'avenant

## **Annexe 2 : LES FICHES ACTIONS 2022-2028**

Le Programme Opérationnel d'Actions présenté ci-dessus a vocation à s'inscrire dans le cadre du contrat territorial régional du PETR Vidourle Camargue.

Il se déclinera en programmes annuels qui feront l'objet d'un examen par les instances de concertation et de programmation prévus eu titre du contrat territorial régional du PETR Vidourle Camargue.

Ce programme est détaillé dans les fiches actions suivantes. Les projets présentés dans ces fiches sont des projets prévisionnels et les données inscrites le sont à titre indicatif.

Leur financement par les partenaires cosignataires du présent contrat sera proposé dans le cadre des programmations annuelles des contrats territoriaux et sera conditionné par l'existence de dispositifs appropriés chez l'un ou plusieurs cosignataires.

*Ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes : qualification au regard du référentiel du Pacte Vert ; inscription dans un programme opérationnel annuel ; respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur.*

<b>Déclinaison opérationnelle du projet de développement et de valorisation : les fiches-actions</b>		
<b>AXE STRATÉGIQUE 1 : AMELIORER LE CADRE DE VIE DU CENTRE BOURG</b>		
<b>ACTION 1.1 : Requalifier et valoriser les espaces publics du cœur de bourg</b>		
Projet 1.1.1	Valoriser et requalifier les places du Jeu de Ballon et de la Révolution	PVD
Projet 1.1.2	Revaloriser et requalifier la place Gambetta	PVD
Projet 1.1.3	Réaliser une étude urbaine de 4 places du cœur de ville	
Projet 1.2.4	Aménagement de la place Général Leclerc (place de l'école)	NPNRU
Projet 1.2.5	Aménagement des abords du centre commercial	NPNRU
Projet 1.2.6	Aménagement de l'espace Nelson Mandela "coulée verte"	NPNRU
Projet 1.2.7	Restructuration de la rue Louise Désir	NPNRU
Projet 1.2.8	Aménagement des espaces publics au pied du Montcalm	NPNRU
<b>ACTION 1.2 : Œuvrer en faveur d'un habitat de qualité, lutter contre la vacance</b>		
Projet 1.2.1	Etude de calibrage sur l'îlot Gambetta (OPAH-RU)	PVD
Projet 1.2.2	Désignation d'un concessionnaire d'aménagement et d'accompagnement spécialisé dans les quartiers anciens (OPAH-RU)	PVD
<b>ACTION 1.3 : Favoriser la mobilité et les déplacements doux</b>		
Projet 1.3.1	Réaliser un pôle d'échange multimodal (PEM) et aménager ses abords pour faciliter les mobilités douces	
Projet 1.3.2	Vauvert à vélo	
Projet 1.3.3	Aménagement de la traversée mode doux	NPNRU
Projet 1.3.4	Aménager les berges du Bas-Rhône et la traversée du canal pour favoriser les modes doux et la connexion avec le PEM	
Projet 1.3.5	Requalifier l'entrée de ville route de Nîmes	
<b>AXE STRATÉGIQUE 2 : DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DU CŒUR DE VILLE PAR SA MISE EN VALEUR PATRIMONIALE</b>		
<b>ACTION 2.1 : Valoriser le patrimoine local</b>		
Projet 2.1.1	Travailler les liens entre le bourg-centre et les circuits thématiques et alternatifs, pour prolonger l'expérience touristique.	PVD
Projet 2.1.2	Valoriser le chemin de Saint Jacques de Compostelle avec la création d'une maison des pèlerins	PVD
Projet 2.1.3	Réaliser les travaux de restauration du Baptistaire de l'église Notre Dame	PVD
Projet 2.1.4	Créer une boucle de visite du patrimoine de centre-ville et des circuits complémentaires	PVD
Projet 2.1.5	Réaliser une étude sur la requalification du quartier historique de Posquières	PVD
Projet 2.1.6	Créer un circuit patrimonial propre à Posquières et à son histoire juive	PVD




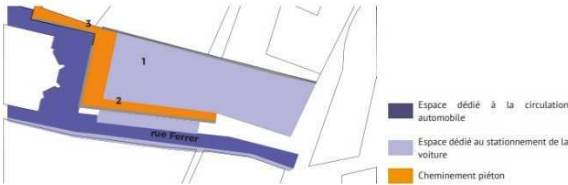

**AXE STRATÉGIQUE 3 : CONFORTER LE ROLE DE BOURG-CENTRE  
PAR L'ADAPTATION DES EQUIPEMENTS PUBLICS AUX BESOINS DE LA POPULATION**

**ACTION 3.1 : Diversifier les équipements à la population et améliorer leur accès**


Projet 3.1.1	Finaliser la rénovation intérieure et extérieure de la mairie	PVD
Projet 3.1.2	Mettre en place une Micro-Folie la Vilette (plateforme culturelle au service des territoires) ayant pour but de créer un espace multiple d'activités et chaleureux	PVD
Projet 3.1.3	Construction de la cuisine centrale de la CC Petite Camargue	
Projet 3.1.4	Mise en accessibilité de 5 bâtiments communaux (école du Coudoyer, école Libération, Centre sportif Robert Gourdon, Cimetière centre-ville, Foyer et bureau municipal de Gallican)	
Projet 3.1.5	Réinvestir le centre culturel et sportif Robert GOURDON avec la création d'un tiers-lieu : La Maison pour tous	PVD NPNRU
Projet 3.1.6	Création d'une structure jeunesse	

**ACTION 3.2 : Renforcer la qualité des équipements sportifs**

Projet 3.2.1	Installation de nouveaux équipements sur le complexe Léo Lagrange : plaine des sports (padels, pumptrack, skate park)	
Projet 3.2.2	Requalification du city-stade de la rue Albert Camus (fitness-park, aire de jeux basket 3x3)	

<b>Axe 1</b>	<b>Fiche action 1.1</b>
<b>Améliorer le cadre de vie du centre bourg</b>	<b>Requalifier et valoriser les espaces publics du cœur de bourg</b>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
<p>Dans les communes péri-urbaines, les cœurs de ville doivent faire face à la fois des problématiques paradoxales de manque d'espace et à une paupérisation des centres anciens. En effet, les logements de cœur de ville souffrent de leur manque de places de parking et en même temps, les places sont trop encombrées par les véhicules, elles laissent peu de place aux piétons, et aux cheminements propices à la découverte du patrimoine local et ne permettent pas de créer des espaces de proximité de convivialité.</p> <p>Pour remédier à ces défis, il est crucial d'envisager une désimperméabilisation des surfaces urbaines, une renaturation des espaces dégradés, et la création d'îlots de fraîcheur. Cette approche permettrait non seulement de réduire les problèmes d'engorgement urbain en favorisant une meilleure gestion des eaux pluviales, mais aussi de restaurer les écosystèmes locaux et d'améliorer la qualité de vie des habitants.</p>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
Repenser les places de cœur de ville afin de les rendre fonctionnelles et attractives sans pour autant exclure la voiture du centre-ville.	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>	
<p><b>Projet 1.1.1. : Valoriser et requalifier les places du Jeu de Ballon et de la Révolution</b></p> <p><b>Descriptif :</b> <i>La commune de Vauvert ambitionne de requalifier les places du Jeu de Ballon et de la Révolution pour apaiser la circulation dans le centre-ville. L'objectif est de privilégier le piéton et de valoriser le patrimoine historique en utilisant des matériaux nobles. Les travaux envisagés incluent l'aménagement des espaces pour les piétons, la réorganisation du stationnement et l'installation de mobilier informatif.</i></p> <p><i>La place du Jeu de Ballon, historique mais aujourd'hui principalement dédiée au stationnement, nécessite une refonte pour retrouver son usage initial et renouer avec l'histoire de la commune. Le projet comprend la désimperméabilisation de la surface, la création de cheminements piétonniers confortables et la connexion avec la place Gambetta.</i></p> <p><i>Quant à la place de la Révolution, de taille plus modeste et actuellement utilisée principalement pour le stationnement, elle offre l'opportunité de devenir un lieu de convivialité pour les résidents. Le projet envisage de réaménager l'espace tout en préservant l'accès nécessaire pour les activités quotidiennes, avec une désimperméabilisation partielle du sol pour permettre la végétalisation devant les habitations.</i></p> <p><i>Ces initiatives s'inscrivent dans une vision de requalification urbaine visant à créer des espaces publics plus agréables et fonctionnels, tout en préservant le caractère historique et en favorisant la vie sociale.</i></p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables</li> </ul>	 <p>Photo 1. Une place historique aujourd'hui dédiée au stationnement. (cf. plan ci-dessous 1)</p>  <p>Photo 2. Un cheminement usé et dangereux. (2)</p>  <p>Photo 3. L'espace entre la place et l'église est peu agréable. (3)</p>  <p>■ Espace dédié à la circulation automobile ■ Espace dédié au stationnement de la voiture ■ Cheminement piéton</p> <p><b>Place du Jeu de Ballon</b></p>  <p>Photo 10. La place de la Révolution : une espace peu lisible dédié à la voiture. (10 sur le plan)</p>



<p><b>Partenaires potentiellement concernés :</b></p> <p><b>Partenaires techniques :</b> CAUE, UDAP, PETR Vidourle Camargue, CC Petite Camargue (office de Tourisme)</p> <p><b>Partenaires financiers :</b> Etat, Région Occitanie (sous réserve ambition environnementale - volet désimperméabilisation et renaturation)</p>	
<p><b>Projet 1.1.3. : Réaliser une étude urbaine de 4 places du cœur de ville</b></p> <p><b>Descriptif :</b> Chacune des places du cœur de ville ; place Gambetta, place de la Révolution, place du Jeu de ballon, place Montcalm, rue des Casernes à proximité de la Place Arnoux, a son identité propre ainsi que ses problématiques particulières. Il s'agit de repenser l'aménagement de chacune d'entre elles afin de les rendre plus fonctionnelles, plus agréables à vivre, en tenant compte des besoins des habitants, des visiteurs et des commerces, des stationnements et des cheminements doux mais également de leurs abords et accès, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La place Arnoux pourrait voir la rue des Casernes piétonnisée en partie temporairement</li> <li>- La place du Jeu de ballon doit être repensée dans son ensemble en tenant compte du départ de l'école Privée Notre Dame et du projet futur possible sur le site.</li> </ul> <p>La volonté de conduire l'étude sur le devenir des 4 places simultanément vise également à trouver des complémentarités d'usage.</p> <p>Plus spécifiquement sur la place Montcalm, il s'agira de co-construire le projet avec les habitants et le comité de quartier.</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables</li> <li>- S'adapter au changement climatique</li> </ul> <p><b>Maître d'ouvrage :</b> Ville de Vauvert</p> <p><b>Coût estimatif :</b> à définir</p> <p><b>Calendrier prévisionnel :</b> à définir</p> <p><b>Partenaires potentiellement concernés :</b></p> <p><b>Partenaires techniques :</b> CAUE, UDAP, PETR Vidourle Camargue, CC Petite Camargue (office de Tourisme)</p> <p><b>Partenaires financiers :</b> Etat, Région Occitanie</p>	
<p><b>Projet 1.1.4. : Aménagement de la place Général Leclerc (place de l'école) – NPNRU</b></p> <p><b>Descriptif :</b> La place Général Leclerc se trouve à l'extrémité nord-ouest du Quartier Politique de la Ville en face de l'école Pompidou et de la maison de santé pluriprofessionnelle.</p> <p>Cet espace anarchique doit être réaménagé pour sécuriser les enfants qui vont à l'école à pied avec leurs parents et les usagers en voiture. Une aire de stationnement dédiée sera aménagée.</p> <p>La place Général Leclerc sera donc traitée comme un parvis, conçu comme un lieu de convivialité, végétalisé, économe en eau. L'éclairage public sera revu. La rampe d'accès PMR sera repositionnée. L'organisation du chantier tiendra</p>	

compte de la sécurisation du public scolaire. La planification tiendra compte, autant que possible, du calendrier scolaire.

**Référentiel territorial du Pacte Vert :**

- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
- S'adapter au changement climatique

**Maître d'ouvrage :** Ville de Vauvert

**Coût estimatif :** 504 992 € HT

**Calendrier prévisionnel :** Lancement au deuxième semestre 2024 (pour 6 semestres)

**Partenaires potentiellement concernés :**

**Partenaires techniques :**

**Partenaires financiers :** Région Occitanie, ANRU, Ville de Vauvert, CC Petite Camargue,

**Projet 1.1.5. : Aménagement des abords du centre commercial – NPNRU**

**Descriptif :** Le Quartier Politique de la Ville des Costières à Vauvert accueille actuellement, un pôle commercial de proximité en difficulté, au sein de la copropriété Le Montcalm faisant l'objet d'une OPAH-CD, portée par la communauté de Communes de Petites Camargue.

Dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain, une opération commerciale consistant à construire sur la friche Nelson Mandela un ensemble d'environ 600 m<sup>2</sup> qui relocalisera les commerces du Montcalm qui le souhaitent.

Une convention a été signée entre l'ANCT, la Communauté de Communes de la Petite Camargue et la commune de Vauvert, prévoyant, entre autres pour cette dernière, l'aménagement des espaces extérieurs en prenant en compte : l'aspect paysager pour le mieux vivre ensemble, le risque de ruissellement, la pollution des sols de l'ancien collège « La Vallée Verte », la désimperméabilisation des sols, le cheminement doux à travers le parc Mandela.

Au préalable et afin que cette opération s'intègre parfaitement dans le QPV de la Costière, la commune a missionné une maîtrise d'œuvre pour établir un diagnostic complet de l'Avenue de la Costière.

**Référentiel territorial du Pacte Vert :**

- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
- S'adapter au changement climatique

**Maître d'ouvrage :** Ville de Vauvert

**Coût estimatif :** 593 938,80 € HT

**Calendrier prévisionnel :**

- Permis de construire déposé le 6 février 2024
- DCE attendu pour 2ème trimestre 2024
- Début prévisionnel des travaux : Septembre 2024

**Partenaires potentiellement concernés :**

**Partenaires techniques :**

**Partenaires financiers :** ANRU, CCPC, Région Occitanie, FEDER (ATI OS5), Ville de Vauvert



## Projet 1.1.6. : Aménagement de l'espace Nelson Mandela "coulée verte" – NPNRU

**Descriptif :** La convention ANRU C1047 signée le 3 décembre 2020 prévoit dans une clause de revoyure, l'aménagement de l'espace Nelson MANDELA. Fiche action A.2.1 du protocole de préfiguration.

Le site est traversé par divers cheminements piétons, illustrant les directions de la « diagonale verte » pressentie comme lien structurant à l'échelle du quartier et sa connexion au village. Une école de musique a été réalisée sur l'angle Nord-Ouest manifestant d'une volonté forte d'aménagement des lieux par un équipement symbolique important, d'échelle intercommunale. Il constitue un premier pas initiateur d'un schéma urbain d'une cohérence à mettre en place.

Cet équipement est souligné par une voie, rue piétonne disposée sur sa face Est en cœur d'îlot. La géométrie de son implantation dessine une diagonale traversant le site, trajectoire pressentie d'une coulée verte dont les principes sont esquissés dans l'étude réalisée par l'équipe Safran pour le protocole de préfiguration. Cet espace potentiel de presque 12 000m<sup>2</sup> est un lieu de vie fédérateur et majeur au cœur du quartier.

Les enjeux du projet sont multiples :

- Exploiter, mettre en valeur et compléter la trame arborée existante de pins.
- Fertiliser le site pour permettre une végétalisation accueillante et ornementale du site.
- Proposer un maillage piéton cohérent, connecté aux axes structurants limitrophes, permettant une facilité d'accès pour les habitants du quartier.
- Proposer une variété d'usages complémentaires et intergénérationnels pour initier l'appropriation, le partage et les rencontres.

La très forte fréquentation de l'école de musique, de la salle Bizet, de la salle Mistral et la construction du centre commercial sous maîtrise d'ouvrage de l'ANCT feront de ce parc Mandela un point névralgique qui incitera à la promenade et contribuera directement à faire de ce lieu un lieu de rencontre.

### Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
- S'adapter au changement climatique

**Maître d'ouvrage :** Ville de Vauvert

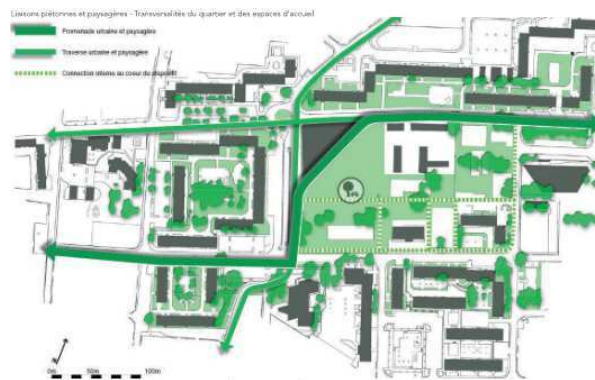
**Coût estimatif :** 1 324 440 € HT

**Calendrier prévisionnel :** Lancement au premier semestre 2024 (pour 8 semestres)

**Partenaires potentiellement concernés :**

**Partenaires techniques :**

**Partenaires financiers :** ANRU, Région Occitanie, Ville de Vauvert, CC Petite Camargue,



## Projet 1.1.7. : Restructuration de la rue Louise Désir – NPNRU

**Descriptif :** La convention ANRU C1047 signée le 3 décembre 2020 prévoit dans une clause de revoyure, la restructuration de la rue Louise DÉsir selon la fiche action A.2.2 du protocole de préfiguration.

La typologie de la « rue » est très routière et invente une alternance stationnement, voie circulée, stationnement, voie circulée, stationnements... dans une zone abandonnée à la voiture excluant le piéton en limitant les trottoirs et rendant la traversée pour tous les usages difficiles et non sécurisés.

Un point notable est constitué par la quasi-absence de trame végétale, seul existe un alignement d'arbres hors de l'échelle urbaine : mûriers de petite taille et surtaillés et quelques micocouliers.

Les enjeux du projet sont multiples :

- Redonner sa place au piéton, rendre la traversée facile et sécurisée,
- Proposer un alignement d'arbres de haute tige, identitaire et facilitant la lisibilité des usages proposés
- Connecter l'avenue de la Costière, axe névralgique du QPV aux divers équipements publics (salle Bizet, salle Mistral, école de musique, école du Coudoyer) ainsi qu'aux commerces (futur centre commercial, pharmacie, commerces du Daudet)
- Repenser le stationnement au regard de la fréquentation des équipements publics

### Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
- S'adapter au changement climatique

**Maître d'ouvrage :** Ville de Vauvert

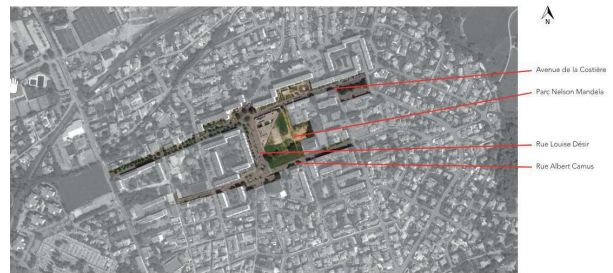
**Coût estimatif :** 1 098 501,30 € HT

**Calendrier prévisionnel :** Lancement S1 2024 (pour 8 semestres)

**Partenaires potentiellement concernés :**

**Partenaires techniques :**

**Partenaires financiers :** ANRU, Région Occitanie, Ville de Vauvert, CC Petite Camargue, Région Occitanie



## Projet 1.1.8. : Aménagement des espaces publics au pied du Montcalm – NPNRU

**Descriptif :** Le Quartier Politique de la Ville des Costières à Vauvert accueille actuellement, un pôle commercial de proximité en difficulté, au sein de la copropriété Le Montcalm faisant l'objet d'une OPAH-CD, portée par la communauté de Communes de Petites Camargue.

En parallèle des acquisitions amiables et de la Déclaration d'Utilité Publique prononcée par arrêtés des 2 août et 16 septembre 2022 ainsi que des ordonnances d'expropriation des 4 mai et 16 octobre 2023, la commune a missionné un cabinet de maîtrise d'œuvre pour dans un premier temps, démolir tous les commerces en saillie de



*l'immeuble Le Montcalm et ensuite désimperméabiliser la quasi-totalité du parking existant, créer des cheminements doux sur tout l'espace ainsi libéré et l'aménagement en espace vert.*

*Les enjeux du projet sont multiples :*

- *Désimperméabiliser la quasi-totalité du parking existant*
- *Créer un espace vert où il fera bon s'y promener*
- *Sécuriser les lieux et supprimer les nuisances existantes*
- *Favoriser le cheminement doux au sein du QPV*

**Référentiel territorial du Pacte Vert :**

- **Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables**
- **S'adapter au changement climatique**

**Maître d'ouvrage :** Ville de Vauvert

**Coût estimatif :** 1 647 000 € HT

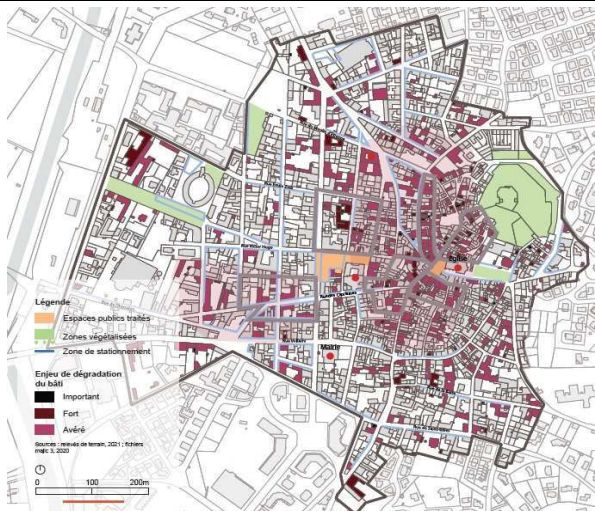

**Calendrier prévisionnel :**

- Permis de Démolir N° PD 030 341 22V0002 accordé le 8 décembre 2022
- DCE attendu pour 2ème trimestre 2024
- Début prévisionnel des travaux : Septembre 2024

**Partenaires potentiellement concernés :**

**Partenaires techniques :**

**Partenaires financiers :** ANRU, Région Occitanie (287 869 € votés), CC Petite Camargue, FEDER (ATI OS5), Ville de Vauvert

<p style="text-align: center;"><b>Axe 1</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Fiche action 1.2</b></p>
<p><b>Améliorer le cadre de vie du centre bourg</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Œuvrer en faveur d'un habitat de qualité, lutter contre la vacance</b></p>
<p style="text-align: center;"><b>PRESENTATION DE L'ACTION</b></p>	
<p style="text-align: center;"><b>Contexte</b></p>	
<p>Classé pôle d'équilibre par le SCoT, Vauvert se doit de conduire un développement maîtrisé de son urbanisation. Elle a par ailleurs la volonté que chacun trouve sur le territoire, quelle que soit sa situation, un habitat de qualité. Cela passe par de nouveaux programmes de construction, par le renouvellement urbain du quartier d'habitat social mais également par la reconquête d'espaces déjà urbanisés en centre-ville.</p>	
<p style="text-align: center;"><b>Objectifs stratégiques</b></p>	
<p>En parallèle de son effort de diversification de l'offre d'habitat, la commune souhaite « reconstruire la ville sur la ville » et notamment lutter contre l'habitat indigne. L'autorisation préalable de mise en location est un des outils mis récemment à disposition par le législateur.</p>	
<p style="text-align: center;"><b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b></p>	
<p><b>Projet 1.2.1. : Etude de calibrage sur l'îlot Gambetta</b></p> <p><b>Descriptif :</b> La Communauté de communes de Petite Camargue pilote actuellement une OPAH-RU ciblant 5 centres anciens dont celui de Vauvert. En particulier, l'« îlot Gambetta » a été identifié comme un des îlots prioritaires. Dans ce cadre, il doit faire l'objet d'une étude de calibrage. Elle permettra d'évaluer le potentiel de l'îlot et de commencer à élaborer des axes stratégiques de requalification.</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables</li> <li>- Améliorer la santé et le bien-être des habitants</li> </ul> <p><b>Maître d'ouvrage :</b> Ville de Vauvert</p> <p><b>Coût estimatif :</b> 25 000 € HT</p> <p><b>Calendrier prévisionnel :</b> Second semestre 2024</p> <p><b>Partenaires potentiellement concernés :</b></p> <p><i>Partenaires techniques :</i> URBANIS</p> <p><i>Partenaires financiers :</i> CC Petite Camargue, ANAH (sous réserve passage en CNLHI), EPF.</p>	 <p style="text-align: center;"><i>Périmètre de l'OPAH-RU portée par la CCPC</i></p>  <p style="text-align: center;"><i>Ilot identifié</i></p>

## Projet 1.2.2. : Désignation d'un concessionnaire d'aménagement et d'accompagnement spécialisé dans les quartiers anciens

**Descriptif :** La Communauté de communes de Petite Camargue mène actuellement une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouveau Urbain (OPAH-RU) qui cible notamment le centre ancien de la commune de Vauvert. Cette opération comprend une première phase d'étude de faisabilité, suivie d'une seconde phase de déploiement opérationnel, divisée en 10 volets thématiques.

Pour la réalisation de la phase opérationnelle du volet foncier, la commune doit désigner un concessionnaire d'aménagement pour effectuer les tâches suivantes :

- Informer les propriétaires et occupants des immeubles sur les aides financières mobilisables.
- Mener les études et conseiller les propriétaires dans le cadre de leur projet de réhabilitation.
- Accompagner l'OPAH-RU dans l'évolution potentielle de la stratégie foncière.

### Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants

**Maître d'ouvrage :** Ville de Vauvert

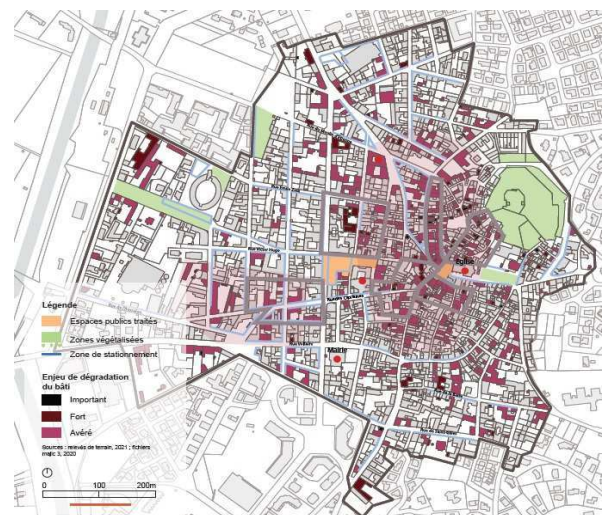
**Coût estimatif :** A définir

**Calendrier prévisionnel :** 2023-2028

**Partenaires potentiellement concernés :**

**Partenaires techniques :**

**Partenaires financiers :** CC Petite Camargue, ANAH (sous réserve passage en CNLHI), EPF



Périmètre de l'OPAH-RU portée par la CCPC



Ilot identifié

<b>Axe 1</b>	<b>Fiche action 1.3</b>
<b>Améliorer le cadre de vie du centre bourg</b>	<b>Favoriser la mobilité et les déplacements doux</b>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
<p>Aujourd'hui, plus que jamais, la mobilité est un enjeu économique important. Par ailleurs, les déplacements collectifs comme les modes de déplacements doux sont devenus un impératif de développement durable. C'est dans ce contexte que la Ville souhaite, en même temps, favoriser la modalité et développer les modes de déplacement vertueux en terme environnemental.</p>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<p>Il va s'agir de favoriser toutes formes de mutualisation du transport motorisé et, en parallèle, de créer, aussi souvent que possible, des équipements favorisant les déplacements des piétons et cyclistes.</p>	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>	
<p><b>Projet 1.3.1. : Réaliser un pôle d'échange multimodal (PEM) et aménager ses abords pour faciliter les mobilités douces</b></p> <p><b>Descriptif :</b> Dans un PEM, qui peut se définir comme une nouvelle génération de gare, l'intermodalité consiste à passer d'un moyen de transport à un autre en toute simplicité, sécurité et avec fluidité. C'est ainsi un lieu d'articulation des différents modes de déplacements : la marche à pied, les deux roues, les transports en commun, le train, la voiture particulière, les taxis... Le SCOT vise à consolider l'étoile ferroviaire du territoire, comme colonne vertébrale de la mobilité du Sud Gard.</p> <p>A l'échelle de Vauvert, la gare présente un potentiel conséquent de rabattement de modes doux.</p> <p>L'aménagement prévoit tout d'abord de conforter les usages suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accès à la gare ferroviaire et aux arrêts de bus,</li> <li>- Aire de jeux pour enfants,</li> <li>- Accès au bâtiment de la Gare pour les véhicules de la SCNF, des pompiers, des transports de fonds, ...</li> <li>- Maintien la fluidité du trafic véhicule sur l'avenue Jean Jaurès</li> </ul> <p>Il vise aussi à améliorer les fonctionnalités telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ouvrir la perspective de la gare vers la ville pour lui donner de la visibilité par un espace traversant arboré et sécurisé</li> <li>- Augmenter la capacité de stationnement : création de 48 places de stationnement dont 2 PMR et 4 bornes de recharge de véhicules électriques</li> <li>- Favoriser les échanges et les circulations entre les usagers du bus et les usagers du train par des cheminement clairs et sécurisés</li> <li>- Créer 4 emplacements de dépose minute</li> </ul>	

- Sécurisation des cheminements piétons et vélos depuis les allées Victor Hugo jusqu'au croisement avec la rue du Moulin d'Etienne
- Mettre à disposition une zone de stationnement pour les vélos sécurisée et attractive.

**Référentiel territorial du Pacte Vert :**

- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
- S'adapter au changement climatique

**Maître d'ouvrage :** Ville de Vauvert

**Coût estimatif :** 3M€

**Calendrier prévisionnel :** A définir

**Partenaires potentiellement concernés :**

**Partenaires techniques :** Région Occitanie, SNCF

**Partenaires financiers :** Etat, Région Occitanie (887 819 € votés en 2020), Département du Gard, Agence de financement des infrastructures de transport de France (AAP Mobilités), SMEG, CC Petite Camargue



**Projet 1.3.2. : Plan Vauvert à Vélo**

**Descriptif :** La ville de Vauvert a entrepris une politique globale de développement des mobilités actives afin d'apaiser la circulation des automobilistes et d'améliorer la sécurité en ville. Après le déploiement en 2021 d'une aide à l'achat de VAE, la commune instaure, une zone 30 pour toute l'agglomération, une zone de rencontre au centre-ville et une rue piétonne. Il s'agit de faciliter la pratique de la marche et du vélo au quotidien (travail, scolaires, etc.), en complémentarité avec le futur Pôle d'Échanges Multimodal (PEM) et l'intensification de la liaison ferroviaire pour des trajets longue distance.

Pour que le vélo devienne un mode de déplacement à part entière, la commune souhaite sécuriser sa pratique d'une part et faciliter son stationnement d'autre part. Pour ce faire, il est prévu l'aménagement de stationnements sécurisés (déploiement d'arceaux vélo (lieux de passage) ou des box fermés sécurisés (résidentiel)). De même, la mise en place de « vélos en location » vise à déclencher ou influencer une prise en main quotidienne de ce mode de transport. Avec le recrutement (en-cours) d'un-e chargé-e de mobilités, des actions de sensibilisation en lien avec les différents publics cibles seront conduites.

Le plan d'actions comprend plusieurs axes :

- Étude d'aménagements tactiques expérimentaux pour la mise en sécurité cyclable de l'axe route de Nîmes – Rue de la République ;
- Étude opérationnelle pour relier le collège, le PEM et la voie verte ;
- Sécuriser les bandes cyclables : peintures lumineuses, séparateurs de voie, signalétique double sens cyclable ;
- Stationnement vélos : 16 emplacements arceaux, 10 abris vélos sécurisés, arceaux temporaires (pour événements) ;
- Installation de 7 bornes de gonflage et de réparation ;



- Système location vélo pour les habitants (15 VAE verts fluos) ;
- Acquisition de flottes destinées aux associations/services (dt 2 triporteurs) et une destinée aux scolaires (40 vélos).

**Référentiel territorial du Pacte Vert :**

- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
- S'adapter au changement climatique

**Maître d'ouvrage :** Ville de Vauvert

**Coût estimatif :** 224 423 € HT

**Calendrier prévisionnel :** avril à décembre 2024

**Partenaires potentiellement concernés :**

**Partenaires techniques :**

**Partenaires financiers :** Région Occitanie (étude dans le cadre de la DIE), ADEME (Avelo 3), Programme LEADER Vidourle Camargue

**Projet 1.3.3. : Aménagement de la traversée mode doux – NPNRU**

**Descriptif :** En lien direct avec l'aménagement du jardin Molines, le croisement entre l'avenue de la Costière et l'allée Pierre Mendès France, avec côté Ouest le stade Robert Pradille et côté Est la résidence « Le Joliot-Curie » porte un enjeu majeur de visibilité et d'ancrage du quartier des Costières dans le territoire.

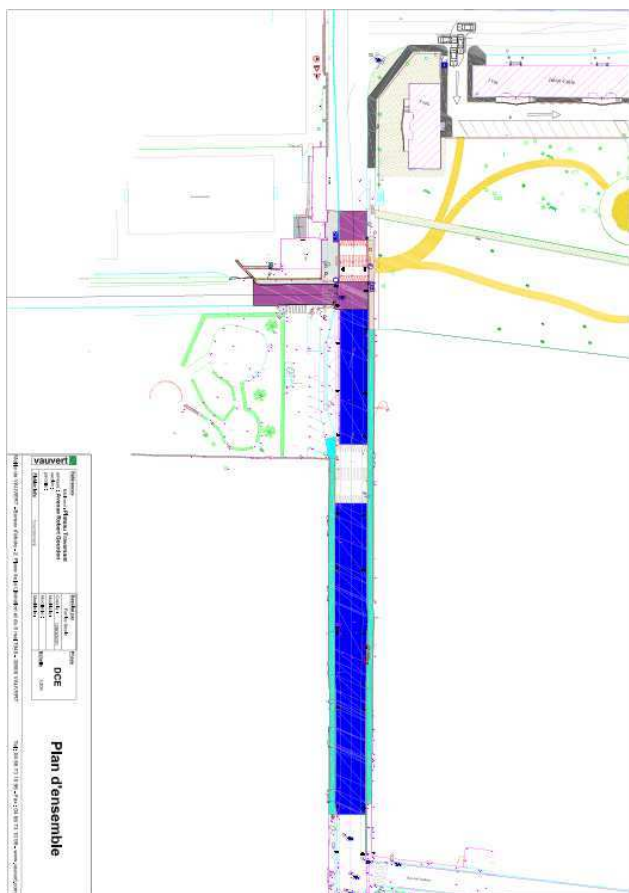
En outre, la traversée actuelle est dangereuse pour les piétons notamment les enfants des « Costières Ouest » qui vont aux écoles Libération et Jean Macé aux « Costières Est ».

La traversée de l'avenue Robert Gourdon, axe pivot de l'entrée de ville et de l'entrée au quartier des Costières, représente donc un objectif important pour l'aménagement de la promenade continue à travers le quartier, mais aussi du traitement des liaisons douces vers le centre-ville (lien avec la piste cyclable de la rue de la République, prolongement de l'avenue Gourdon) qui n'existe pas aujourd'hui.

La transformation de l'allée Pierre Mendès France en mail piétonnier et la valorisation du jardin Molines et ses abords construiront la continuité avec, au niveau de l'avenue, un large plateau surélevé qui marquera l'entrée du quartier, ralentira la circulation, sécurisera l'arrêt de la navette « Vauvéo » (côté espace Pradille) et favorisera les continuités d'usages en toute sécurité notamment la liaison avec le pôle d'échange multimodale.

Afin que soit assuré la liaison des déplacements doux entre ledit plateau et la piste cyclable de la même avenue Robert Gourdon qui relie le centre-ville, la commune associera les travaux d'aménagement du plateau traversant avec des travaux de voirie et de réseaux tout le long des écoles Jean Macé et Libération de la rue du Coudoyer au Valat de la Reyne.

Les diverses opérations à venir dans le QPV (MSP, centre commercial, Habitat inclusif, crèche, etc.) vont accroître l'imperméabilisation de se bassin versant. Tous les épisodes pluvieux de fortes intensités provoquent déjà, du



fait du sous dimensionnement du réseau pluvial avenue Robert Gourdon, des submersions importantes de cette artère principale, l'inondation des caves de la résidence Joliot curie et à deux reprises l'effondrement du mur de soutènement du stade Pradille.

Afin de limiter l'impact des aménagements à venir il y a donc lieu, avant de refaire les équipements de surface, de redimensionner le réseau d'assainissement pluvial et par là même les autres réseaux humides afin d'anticiper pour ne pas devoir y revenir dans un avenir proche,

#### Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
- S'adapter au changement climatique

**Maître d'ouvrage :** Ville de Vauvert

**Coût estimatif :** 831 929,67 € HT

**Calendrier prévisionnel :** Lancement du premier semestre 2024 pour 6 semestres

**Partenaires potentiellement concernés :**

**Partenaires techniques :**

**Partenaires financiers :** Région Occitanie, ANRU, Ville de Vauvert, CC Petite Camargue, Département du Gard

### Projet 1.3.4. : Aménager les berges du Bas-Rhône et la traversée du canal pour favoriser les modes doux et la connexion avec le PEM

**Descriptif :** Dans le prolongement du projet du PEM, il s'agit d'aménager les berges du canal du Bas-Rhône jusqu'au pont de l'entrée route de Nîmes afin d'en faire un réel parcours de promenade accessible aux piétons et vélos, sécurisé et connecté à la voie verte de Vauvert mais également à la future entrée de ville côté route de Nîmes afin d'offrir une traversée de Vauvert à vélo en zone protégée. Cette nouvelle voie sera accompagnée de la création d'une passerelle qui permettra de relier les futurs quartiers du Nouvel Aure et ceux de l'entrée route de Nîmes au PEM et de l'autre côté le quartier de la gare aux équipements sportifs.

#### Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
- S'adapter au changement climatique

**Maître d'ouvrage :** Ville de Vauvert

**Coût estimatif :** Chiffrage en cours

- Passerelle : 447 345 € HT
- Rampe et cheminement : 225 382 € HT

**Calendrier prévisionnel :** A définir

**Partenaires potentiellement concernés :**

**Partenaires techniques :** BRL, comités de quartier, CAUE

**Partenaires financiers :** Région Occitanie, Ville de Vauvert, BRL



## Projet 1.3.5. : Requalifier l'entrée de ville route de Nîmes

**Descriptif :** Le quartier dit du Moulin de l'Aure présente un urbanisme mité. La commune a le projet de réparer ce mitage. Dans ce cadre elle apportera un soin particulier à l'entrée de ville par la route de Nîmes avec notamment la constitution d'un véritable front urbain, la connexion du quartier au rond-point existant et la réalisation de déplacements doux. Cet aménagement réalisera la jonction avec la Rue de la République, parachevant ainsi la traversée d'agglomération engagée depuis 2015.

La consistance des travaux sera :

- Réfection des réseaux humides et secs
- Recalibrage de la voie avec larges trottoirs et pistes cyclables,
- Plantation d'arbres d'alignement à hautes tiges
- Retraitement du rond-point existant

### Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
- S'adapter au changement climatique

**Maître d'ouvrage :** Ville de Vauvert

**Coût estimatif :** 3,1 M€ HT

**Calendrier prévisionnel :** A définir

### Partenaires potentiellement concernés :

**Partenaires techniques :** Aménageurs du quartier du Moulin de l'Aure, BRL

**Partenaires financiers :** Département du Gard, SMEG, Ville de Vauvert



<b>Axe 2</b>	<b>Fiche action 2.1</b>
<b>Développer l'attractivité du cœur de ville par sa mise en valeur patrimoniale</b>	<b>Valoriser le patrimoine local</b>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
La commune de Vauvert bénéficie d'un patrimoine naturel riche et préservé ainsi que d'une histoire locale forte qu'elle entend mettre en valeur.	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
Faire en sorte que Vauvert devienne une étape incontournable en Camargue gardoise.	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>	
<p><b>Projet 2.1.1. : Travailler les liens entre le bourg-centre et les circuits thématiques et alternatifs, pour prolonger l'expérience touristique</b></p> <p><b>Descriptif :</b> <i>La commune de Vauvert souhaite mettre en valeur son offre touristique, patrimoniale et culturelle. Son objectif est de renforcer les liens entre le bourg-centre et les circuits thématiques et alternatifs afin d'enrichir l'expérience touristique. L'idée principale est de permettre aux visiteurs de découvrir l'ensemble du territoire sous différents angles, ne se limitant pas au centre du Scamandre, mais les encourageant à explorer l'ensemble du territoire et ses hameaux. Il s'agit de créer des liens entre les patrimoines historiques, naturel et culturel.</i></p> <p><i>Pour cela, l'utilisation d'un schéma d'interprétation est envisagée, comme un outil permettant d'organiser la découverte des richesses du territoire en mettant en avant leurs caractéristiques, valeurs et singularités à travers des récits originaux. La réalisation de ce schéma se fera à travers une étude qui, à partir d'un diagnostic du territoire, définira des propositions de circuits.</i></p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables</li> </ul> <p><b>Maître d'ouvrage :</b> Ville de Vauvert</p> <p><b>Coût estimatif :</b> A définir</p> <p><b>Calendrier prévisionnel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1er semestre 2025 – Etudes</li> <li>- 2ème semestre 2025 – Proposition de circuits et création d'une charte</li> </ul> <p><b>Partenaires potentiellement concernés :</b></p> <p><b>Partenaires techniques :</b> Syndicat Mixte de la Camargue Gardoise, Grand Site de France, CAUE, PETR Vidourle Camargue, CC Petite Camargue (office de Tourisme)</p> <p><b>Partenaires financiers :</b> Etat, Département du Gard</p>	  <p><i>Photos d'illustration</i></p>

## Projet 2.1.2. : Valoriser le chemin de Saint Jacques de Compostelle avec la création d'une maison des pèlerins

**Descriptif :** Depuis décembre 2023, la commune de Vauvert est officiellement reconnue comme une «commune halte du chemin de Saint-Jacques de Compostelle », suite à la signature d'une convention avec l'Agence Française des Chemins de Compostelle, en présence de la CC Petite Camargue, d'hébergeurs, de restaurateurs et de marcheurs impliqués dans l'accueil des pèlerins. Cette reconnaissance offre une opportunité pour le cœur de la ville, traversé par la voie d'Arles.

Actuellement, les hébergements à Vauvert proviennent exclusivement du secteur privé et sont souvent inaccessibles aux pèlerins à revenu modeste. Avec l'essor du tourisme pédestre et la démocratisation de la marche longue distance, la commune souhaite aller plus loin dans son engagement en rendant Vauvert encore plus accessible, notamment en proposant une maison des Pèlerins.

La commune envisage d'aménager un bâtiment appartenant au Diocèse, situé au pied de l'ancien château, pour servir de lieu d'accueil collectif aux pèlerins. Cette initiative permettrait de mieux répondre aux besoins des marcheurs et de perpétuer la vocation spirituelle des lieux tout en offrant un hébergement adapté aux pèlerins sur le chemin de Saint-Jacques.

### Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

**Maître d'ouvrage :** Ville de Vauvert

**Coût estimatif :** A définir

### Calendrier prévisionnel :

- 1er semestre 2025 – Etudes
- 2ème semestre 2025 – Proposition de circuits et création d'une charte

### Partenaires potentiellement concernés :

**Partenaires techniques :** Ville de Vauvert, Agence française des chemins de Compostelle, CC Petite Camargue (office de Tourisme), CAUE, PETR Vidourle Camargue, Diocèse

**Partenaires financiers :** Ville de Vauvert, Mécénat privé



Photo d'illustration

### Projet 2.1.3. : Réaliser les travaux de restauration du Baptistaire de l'église Notre Dame

**Descriptif :** La commune de Vauvert souhaite préserver son patrimoine religieux, notamment une peinture murale historique. Vauvert possède une histoire singulière marquée par des pèlerinages médiévaux liés à la reconnaissance de miracles par l'Église Apostolique de Rome, à l'image de Lourdes et de Boulogne-sur-Mer. À l'intérieur de l'église Notre-Dame-de-l'Assomption de Vauvert, se trouve la scène du baptême du Marquis de Montcalm Saint Véran, peinte dans la niche baptismale près du coin nord-occidental de l'édifice, en grisaille à l'huile sur badigeon et enduit de chaux de sable.

Malheureusement, cette peinture s'est détériorée avec le temps. La commune a donc fait appel à une restauratrice habilitée Monuments Historiques et Musées pour établir un diagnostic et un devis de restauration. Les altérations sont principalement dues au vieillissement naturel, à la technique de peinture du 19ème siècle, aux variations climatiques et hygrométriques dans l'église, aux infiltrations d'eau et à l'humidité dans la maçonnerie et les couches de la peinture murale.

L'église est située en plein cœur de ville, sur la place Gambetta, et la restauration et la mise en valeur du baptistère seront une valeur ajoutée à l'édifice, en lien avec le programme de requalification de cette place stratégique dans l'opération de revitalisation. Le traitement des infiltrations d'eau et de l'humidité dans la maçonnerie du côté Nord nécessitera une intervention sur la voirie, avec un traitement des fondations de l'édifice et un drainage en pied de muraille partiellement enterrée, en parallèle avec les travaux de requalification de la Place Gambetta.

#### Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

**Maître d'ouvrage :** Ville de Vauvert

**Coût estimatif :** A définir

#### Calendrier prévisionnel :

- Avril 2024 : Seconde visite de la restauratrice habilitée MH et Musées pour mise à jour du devis et calage intervention sur fresque.
- 2025/2026 : Intervention sur fresque

#### Partenaires potentiellement concernés :

**Partenaires techniques :** UDAP, CAUE, PETR Vidourle Camargue, CC Petite Camargue (office de Tourisme)

**Partenaires financiers :** Commune de Vauvert, Fondation du Patrimoine, Mécénat privé (association Gard-Québec / Francophonie)



## Projet 2.1.4. : Créer une boucle de visite du patrimoine de centre-ville et des circuits complémentaires

**Descriptif :** La commune de Vauvert souhaite créer, en partenariat avec l'Office de tourisme, une boucle de visite du patrimoine du centre-ville ainsi que des circuits complémentaires (architecture du XXème siècle, marais, traditions taurines), tout en assurant une cohérence entre la signalétique patrimoniale et les itinéraires de découverte déjà proposés aux entrées de la ville, qu'il s'agisse de marcheurs, d'automobilistes, de cyclistes, etc.

Pour ce faire, la commune a déjà mandaté un bureau d'étude en signalétique et communication afin de réaliser un diagnostic avec des propositions de prix concernant la conception des contenus de la signalétique touristique et patrimoniale de la ville de Vauvert.

Les restitutions ont permis de définir les mobiliers à mettre en place, les prescriptions techniques (tels que les totems d'entrée de ville et d'identification des parkings, ainsi que le jalonnement piéton), le schéma directeur, les différents emplacements et le budget.

### Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

**Maître d'ouvrage :** Ville de Vauvert

**Coût estimatif :** 24 000 € HT

### Calendrier prévisionnel :

- 2<sup>ème</sup> semestre 2024 / 1<sup>er</sup> semestre 2025 : Conception, fabrication et pose

### Partenaires potentiellement concernés :

**Partenaires techniques :** Alliance Consultant, CAUE, PETR Vidourle Camargue, CC Petite Camargue (office de Tourisme), UPV Montpellier 3 Master Transport-Mobilités-Réseaux, Comités de Quartiers, Société d'Histoire Posquières-Vauvert, Syndicat Mixte Camargue Gardoise

**Partenaires financiers :** Commune de Vauvert



Photo d'illustration

## Projet 2.1.5. : Réaliser une étude sur la requalification du quartier historique de Posquières

**Descriptif :** La commune de Vauvert envisage la revalorisation de son histoire à travers l'aménagement des espaces publics de son centre-ville. À cet effet, le CAUE a été sollicité pour réaliser une étude sur le périmètre du quartier de Posquières, situé au pied de la colline du Castellat, au cœur du tissu urbain historique dense.

Ce quartier comprend trois places publiques : la place du Jeu de Ballon (1 500m<sup>2</sup>), la place Gambetta (920m<sup>2</sup>) et la place de la Révolution (790m<sup>2</sup>), ainsi que les rues principales reliant ces places et menant aux Halles ou à l'Hôtel de Ville. Bien que de tailles différentes, ces espaces publics offrent des possibilités d'usages variés, mais sont actuellement principalement utilisés comme des espaces de stationnement.

L'objectif de cette étude est de mettre en valeur le quartier historique de Posquières, de faciliter sa découverte par les habitants et les touristes, en s'appuyant sur les édifices architecturaux emblématiques du quartier, tels que l'église Notre-Dame de Vauvert, la porte Saint-Gilles, le château et son enceinte.

### Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

**Maître d'ouvrage :** Ville de Vauvert

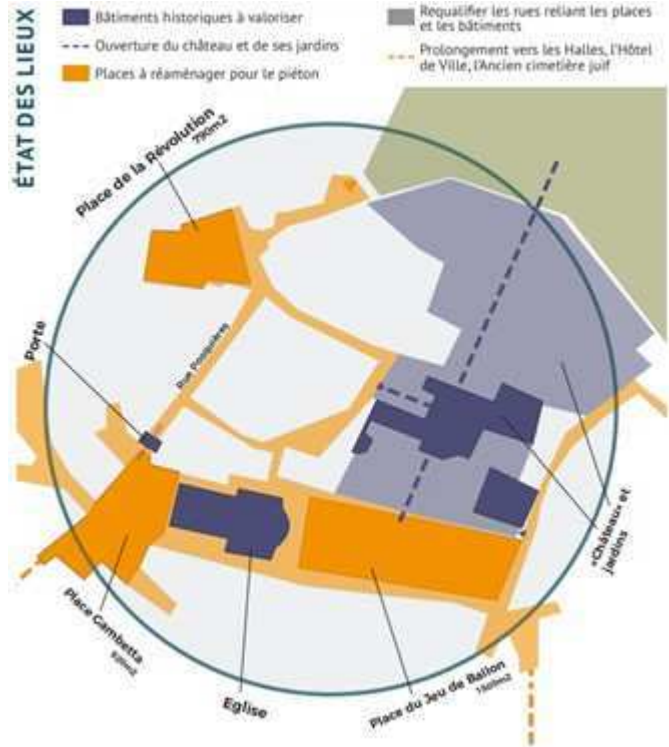
**Coût estimatif :** A définir

**Calendrier prévisionnel :** A définir

### Partenaires potentiellement concernés :

**Partenaires techniques :** CAUE, PETR Vidourle Camargue, CC Petite Camargue (office de Tourisme)

**Partenaires financiers :** Commune de Vauvert, Région Occitanie



## Projet 2.1.6. : Créer un circuit patrimonial propre à Posquières et à son histoire juive

**Descriptif :** La commune de Vauvert envisage la création d'un circuit patrimonial dédié à Posquières et à son histoire juive. Historiquement, Vauvert a toujours accueilli plusieurs communautés, notamment la population juive, établie depuis le Moyen Âge et plus largement après la fuite d'Espagne, dans les quartiers des versants Sud et Sud-Est de la colline, en dehors des remparts du château. Aujourd'hui, des noms de rues et de places témoignent de cette présence, comme la rue des Juifs, la rue des Bonnets Carrés et la place du Rabad de Posquières.

La renommée intellectuelle de Vauvert à une époque donnée est attribuée en partie à la communauté juive, notamment à travers la figure d'Abraham ben David, Rabad III, l'un des rabbins et kabbalistes provençaux les plus influents du Moyen Âge, qui a fondé une école célèbre, rivale de celle de Lunel.

Ce projet vise à évoquer cette singularité de l'histoire de Vauvert à travers la revitalisation du centre historique. Une étude sera menée pour élaborer ce circuit patrimonial.

### Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

**Maître d'ouvrage :** Ville de Vauvert

**Coût estimatif :** A définir

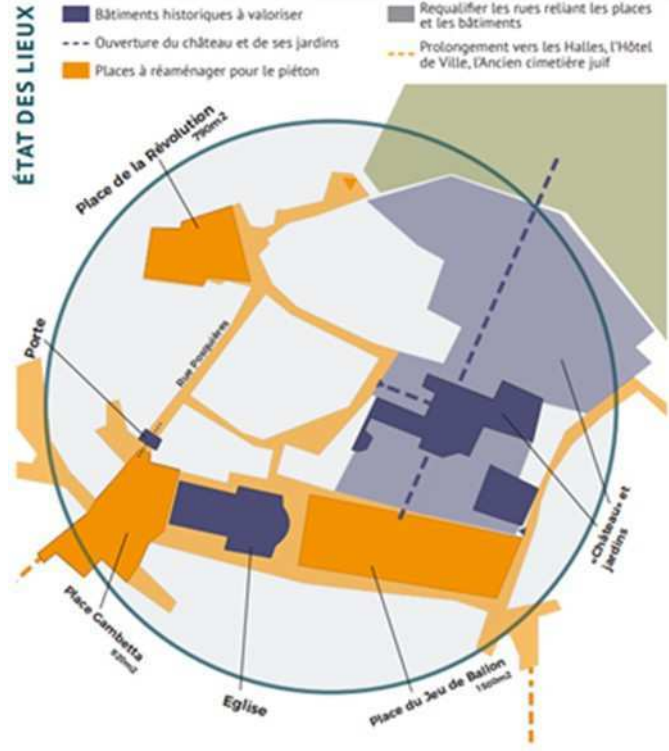
### Calendrier prévisionnel :


- Restitution de la première partie de l'étude le 9/12/2022
- Présentation de la Convention d'appui Patrimonial et Guide Architectural
- Restitution de la seconde partie de l'étude 2<sup>ème</sup> semestre 2024

### Partenaires potentiellement concernés :

**Partenaires techniques :** CAUE, PETR Vidourle Camargue, CC Petite Camargue (office de Tourisme)

**Partenaires financiers :** Commune de Vauvert



<b>Axe 3</b>	<b>Fiche action 3.1</b>
<b>Conforter le rôle de Bourg-centre par l'adaptation des équipements publics aux besoins de la population</b>	<b>Diversifier les équipements à la population et améliorer leur accès</b>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
Le contexte est celui d'une commune qui ambitionne de conforter son rôle de bourg-centre entre Nîmes et Montpellier, de remplir son rôle de pôle d'équilibre structurant tel que défini par le SCOT et de répondre aux besoins des nouvelles populations qui s'implantent sur la commune. Elle entend ainsi faciliter leur cadre de vie, leurs démarches et activités en investissant dans de nouveaux équipements.	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mieux accueillir les jeunes du service jeunesse avec lesquels un travail de fond partenarial est organisé pour aller vers plus d'autonomie et monter des projets grâce à un espace jeunesse adéquat qui répondent à leurs besoins (cours extérieures, proximité des terrains sportifs)</li> <li>- Faciliter l'accessibilité de la mairie afin d'en faire un pôle d'accueil de services central en centre-ville</li> </ul>	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>	
<p><b>Projet 3.1.1. : Finaliser la rénovation intérieure et extérieure de la Mairie</b></p> <p><b>Descriptif :</b> <i>La commune de Vauvert ambitionne d'améliorer la qualité de ses équipements publics, notamment en rénovant la mairie. Cette rénovation vise à optimiser l'efficacité énergétique et à valoriser le patrimoine architectural. L'édifice, témoignage de l'architecture de la IIIème république, nécessite un traitement minutieux pour préserver ses ornements. Un audit énergétique révèle des lacunes importantes dans l'isolation thermique, notamment des murs non isolés et des menuiseries peu performantes. Des mesures simples telles que l'installation de robinets thermostatiques sont préconisées en premier lieu pour réguler la consommation énergétique. Ensuite, des travaux plus substantiels sur l'enveloppe et le système de chauffage sont envisagés. Ces mesures devraient réduire les dépenses énergétiques de près de 18%.</i></p> <p><i>À plus long terme, le remplacement des fenêtres du rez-de-chaussée par des modèles plus performants est prévu, ainsi que des travaux d'isolation intérieure et extérieure sur plusieurs années. Ces mesures permettront une diminution significative des besoins de chauffage, jusqu'à 63%, et une réduction de près de 51% des consommations énergétiques finales, entraînant des économies sur les factures énergétiques et une réduction des émissions de gaz à effet de serre.</i></p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- S'adapter au changement climatique</li> </ul> <p><b>Maître d'ouvrage :</b> Ville de Vauvert</p> <p><b>Coût estimatif :</b> 63 218 € HT</p>	

- Travaux de régulation : 12 000 € HT
- Traitement des façades : 17 132 € HT
- Remplacement des menuiseries de salle Guigou : 34 086 € HT

**Calendrier prévisionnel :**

2<sup>ème</sup> semestre 2024 - 2<sup>ème</sup> semestre 2025

**Partenaires potentiellement concernés :**

**Partenaires techniques :** Bureau d'étude LOGIBAT

**Partenaires financiers :** Etat, Région Occitanie (volets rénovation énergétique et mise en accessibilité)

**Projet 3.1.2. : Mettre en place une Micro-Folie la Villette (plateforme culturelle au service des territoires) ayant pour but de créer un espace multiple d'activités et chaleureux**

**Descriptif :** La commune de Vauvert souhaite élargir l'accès à la culture pour ses habitants, l'intercommunalité et les touristes. Elle envisage d'implanter une Micro-Folie mobile, exploitant un espace numérique dans la médiathèque Simone Veil, relié à l'espace culturel Jean Jaurès. Ce dernier héberge des expositions temporaires accessibles aux personnes à mobilité réduite.

La réalisation du projet nécessitera la formation d'un à deux agents pour la médiation et la programmation, ou le recrutement d'employés soutenus par l'État. La Villette propose une formation gratuite de deux jours pour chaque médiateur, financée par le ministère de la Culture. Cette initiative vise à enrichir l'offre culturelle locale et à promouvoir l'inclusion sociale, favorisant ainsi l'épanouissement des résidents et le rayonnement touristique de la région.

**Référentiel territorial du Pacte Vert :**

- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

**Maître d'ouvrage :** Ville de Vauvert

**Coût estimatif :** 20 000 € HT (dispositif en version mobile pour une vingtaine de personnes)

**Calendrier prévisionnel :**

- 2<sup>ème</sup> semestre 2024 - 2<sup>ème</sup> semestre 2025

**Partenaires potentiellement concernés :**

**Partenaires techniques :** DRAC, ANCT, CC Petite Camargue (office de Tourisme)

**Partenaires financiers :** Etat (DETR), Commune de Vauvert, DRAC, ANCT



### Projet 3.1.3. : Construction de la cuisine centrale de la CC Petite Camargue

**Descriptif :** La Communauté de communes de Petite Camargue envisage de moderniser ses installations de restauration scolaire pour répondre à la croissance démographique prévue, mais aussi de renforcer son engagement en faveur des circuits courts et de la transition alimentaire.

En construisant un nouveau bâtiment optimisé, elle ambitionne de favoriser l'approvisionnement en produits locaux et biologiques, réduisant ainsi l'empreinte carbone liée aux transports et soutenant l'économie agricole locale.

Cette démarche s'inscrit dans une vision plus large de développement durable, alignée sur les objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial et du Projet Alimentaire Territorial de la communauté de communes.

En valorisant la qualité des repas et de leurs sources d'approvisionnement, cette initiative contribue à sensibiliser les jeunes générations à une alimentation saine et durable, tout en dynamisant l'économie locale.

#### Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
- S'adapter au changement climatique
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants

**Maître d'ouvrage :** CC Petite Camargue

**Coût estimatif :** 8 266 683 € HT

**Calendrier prévisionnel :** A définir

**Partenaires potentiellement concernés :**

**Partenaires techniques :**

**Partenaires financiers :** Etat, Département du Gard, Région Occitanie (dossier en cours d'instruction)



### Projet 3.1.4. : Mise en accessibilité de 5 bâtiments communaux (école du Coudoyer, école Libération, Centre sportif Robert Gourdon, Cimetière centre-ville, Foyer et bureau municipal de Gallican)

**Descriptif :** Selon la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la commune de Vauvert a élaboré un agenda d'accessibilité programmé des établissements communaux recevant du public, approuvé par arrêté préfectoral en date du 8 juin 2016.

La collectivité s'est engagée auprès de l'Etat, à mettre en conformité l'ensemble des ERP de la commune sur une période pluriannuelle comprise entre 2016 et 2025. Le 30 décembre 2016, la commune de Vauvert et le groupement constitué par la SARL DC Architecture et l'architecte DPLG Corinne Lespinasse-Houdet ont contracté en vue de la réalisation d'étude et de prestations de maîtrise d'œuvre pour la mise en œuvre de l'Ad'AP sur les cinq établissements précités.

Les travaux consistent principalement à la mise en accessibilité des accès, des circulations horizontales et verticales, des sanitaires et des espaces de manœuvres.

**Référentiel territorial du Pacte Vert :**

- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

**Maître d'ouvrage :** Ville de Vauvert

**Coût estimatif :** 216 398 € TTC

**Calendrier prévisionnel :**

- Consultation des entreprises : juin 2022
- Notification des entreprises : début août 2022
- Démarrage des travaux : septembre 2022 (période de préparation de chantier 2 semaines)
- Fin de l'opération : août 2023 (les travaux des 2 écoles ne pouvant s'effectuer que pendant les périodes de vacances scolaires. Le démarrage des travaux est prévu à partir du 10 juillet préparation de chantier inclus)

**Partenaires potentiellement concernés :**

**Partenaires techniques :** Marché de MOE avec le groupement SARL DC Architecture, représentée par Didier CAZALET et l'architecte DPLG Corinne HOUDET-LESPINASSE

**Partenaires financiers :** Région Occitanie (39 656 € votés en 2023)

### **Projet 3.1.5. : Réinvestir le centre culturel et sportif Robert GOURDON avec la création d'un tiers-lieu : La Maison pour tous**

**Descriptif :** *Face aux mutations sociales (covid, crise d'engagement), la commune de Vauvert souhaite proposer un nouvel élan pour répondre aux préoccupations sociales et sociétales dans le cadre de son projet municipal. A la suite des demandes des habitants et des associations, la commune a validé la nécessité de transformer et de recentrer l'ensemble des activités socio culturelles.*

*Cette transformation, la commune veut la partager avec ses habitants et ses acteurs avec la volonté d'un nouveau projet social, visant à conforter, regrouper et relier.*

*La commune de Vauvert souhaite réinvestir le centre culturel et sportif Robert GOURDON avec la création d'un tiers-lieu culturel et solidaire, permettant de recréer du flux, de lui redonner une centralité « la Maison pour tous ». La Maison pour tous sera un lieu de fraternité, destinée à tous et proposant des activités publiques pour tous les âges. Elle ouvrira ses portes au quotidien pour être la garante de la co-construction de projets avec tous les acteurs.*

*Autant dans le domaine culturel que sportif, l'éducation populaire est l'une des priorités de la commune, c'est pourquoi elle déposera également une demande d'agrément centre social pour ce nouvel équipement.*

*La création d'un guichet unique, outil d'animation et de soutien aux initiatives et à la vie associative permettra :*

- *D'accompagner les associations en dynamisant un réseau,*
- *De les aider sur le plan administratif, sur le plan logistique par le prêt de salles, sur la mise en place d'évènements,*
- *De les aider dans la mutualisation des moyens et des bénévoles,*
- *D'accompagner la formation des bénévoles,*
- *De promouvoir l'offre et communiquer sur les actions des associations.*

*Le soutien à la famille et la parentalité, sera un espace Femme/Famille qui se veut être un espace de développement personnel, de solidarité, d'initiative et d'émancipation. Différents ateliers, activités et sorties constituent le fil conducteur de plans d'actions qui devront se raccrocher à un projet familial à travers les critères qui le définissent et notamment autour de la parentalité.*

*Elle générera une plus grande lisibilité des actions des associations locales, en créant :*

- *Un lieu de participation*
- *Un accueil pour tous*
- *Un lieu d'animation territoriale*

*Le choix est fait d'une internalisation de l'offre de service afin de réduire le risque juridique. Depuis janvier 2024, la commune a repris en gestion directe les locaux avec la reprise du personnel du Centre culturel, et a réintégré la subvention associative dans le programme de service de la Maison pour tous et assurer certaines activités du Centre social Rives.*



**Référentiel territorial du Pacte Vert :**

- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants

**Maître d'ouvrage :** Ville de Vauvert

**Coût estimatif :** A définir

Dépense prévisionnelle 2024 :

- Climatisation de 2 bureaux : 8 000 € HT
- Remplacement de 3 fenêtres et d'une porte sur cours : 19 800 € HT
- Gestion automatique des accès (ventouse et horloge) : 4 000 € HT

**Calendrier prévisionnel :** A préciser

1<sup>er</sup> semestre 2024 : reprise en gestion directe par la commune des locaux, reprise du personnel du centre culturel.

**Partenaires potentiellement concernés :**

**Partenaires techniques :** Commune de Vauvert, CAF

**Partenaires financiers :** CAF, Région Occitanie (Equipement structurant BCO ou Immobilier collectif/tiers-lieux), Département du Gard, Commune de Vauvert

Si rénovation énergétique/thermique :

Si DPE (gain 40%) : FONDS VERT « Rénovation énergétique des bâtiments publics »

## Projet 3.1.6. : Création d'une structure jeunesse

**Descriptif :** *Le service jeunesse accueille actuellement en période scolaire les mercredis, soirs et week-ends et lors des vacances des jeunes de 12 à 17 ans.*

*Actuellement, la capacité d'accueil est limitée à 39 jeunes dans des préfabriqués. La capacité est très insuffisante pour une ville de 11 700 habitants en particulier depuis le succès du partenariat mis en place avec le collège lors des vacances éducatives (révisions le matin par des professeurs salariés par la commune / activités l'après-midi en lien notamment avec des associations).*

*Dans ce contexte, il est envisagé la création d'un espace jeunesse 12-17 ans d'une capacité d'accueil de 100 jeunes comprenant un espace de convivialité ainsi qu'un espace extérieur facilitant les activités sportives et partenariales afin de remplacer le préfabriqué actuel. Cette structure jeunesse se positionne comme un carrefour partenarial et de mise en réseau des acteurs locaux au service des jeunes (Mission locale jeunes, Unis Cités, Maison de protection des familles...) et départementales (Maison de l'adolescence et Maison de l'Europe à Nîmes notamment). En raison de sa proximité immédiate avec le collège, elle vise à toucher les jeunes des communes suivantes du bassin de vie de la Petite Camargue : Aubord, Le Cailar, Beauvoisin et Vauvert (à l'exception des collégiens d'Aimargues, qui relèvent du collège de Gallargues-Le-Montoux). Soit environ 1 000 jeunes. Ce lieu fournira aux jeunes diverses ressources telles que des stages, des opportunités d'emploi, et du soutien scolaire, ainsi qu'un espace convivial et ludiques. Il s'agit du seul projet de ce genre dédié à la jeunesse dans le Gard.*

### **Référentiel territorial du Pacte Vert :**

- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants

**Maître d'ouvrage :** Ville de Vauvert

**Coût estimatif :** 500 000-600 000 € HT


**Calendrier prévisionnel :** A définir

### **Partenaires potentiellement concernés :**

**Partenaires techniques :** Collège, associations, Mission Locale, Maison de l'Adolescent, Maison de l'Europe de Nîmes

**Partenaires financiers :** Etat, Région Occitanie, Département du Gard, CAF



<b>Axe 3</b>	<b>Fiche action 3.2</b>
<b>Conforter le rôle de Bourg-centre par l'adaptation des équipements publics aux besoins de la population</b>	<b>Renforcer la qualité des équipements sportifs</b>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
La municipalité actuelle a inscrit la commune dans une démarche de labellisation Ville active et sportive. Après la création de nouvelles aires de sport avec des agrès près de la gare et près du jardin du Castellás, la création de deux nouveaux courts de tennis et des investissements concernant la piscine municipale, il s'agit de rénover les autres équipements sportifs existants.	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
Faciliter l'accès aux équipements sportifs, améliorer leurs performances énergétiques et répondre aux besoins des nouvelles populations et des plus jeunes afin de conforter Vauvert dans son bassin de vie.	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>	
<p><b>Projet 3.2.1. : Installation de nouveaux équipements sur le complexe Léo Lagrange : plaine des sports (padels, pumptrack, skate park)</b></p> <p><b>Descriptif :</b> <i>La ville de Vauvert aspire à renforcer les liens de solidarité entre ses habitants, favoriser la cohésion sociale et encourager l'épanouissement individuel à travers la découverte d'activités nouvelles.</i></p> <p><i>Les associations locales, avec leur engagement dévoué, contribuent activement à ce vivre-ensemble, offrant des moments de convivialité autour de passions partagées. La municipalité s'engage à soutenir la pratique associative sous toutes ses formes, en mettant à disposition des locaux et du matériel, en octroyant des subventions, et en organisant des événements dédiés aux bénévoles, tels que la journée des associations.</i></p> <p><i>Elle ambitionne de promouvoir le sport pour tous en renforçant la vie associative via la Maison Pour Tous Robert Gourdon, en rénovant les infrastructures existantes comme Léo Lagrange et la Maison Pour Tous Robert Gourdon, et en développant de nouveaux équipements en collaboration avec les clubs. De plus, la municipalité vise à faciliter l'accès aux installations sportives, notamment pour les nouvelles pratiques, en proposant des programmes d'initiation et de découverte adaptés aux enfants et aux jeunes, aussi bien pendant qu'en dehors des heures scolaires. Pour ce faire, elle initie un projet qui s'articule en trois tranches :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tranche 1 Padels/Pump track/skate park</li> <li>- Tranche 2 Équipement salle Boxe et Gymnastique</li> <li>- Tranche 3 Stade de football et athlétisme</li> </ul> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables</li> <li>- Améliorer la santé et le bien-être des habitants</li> </ul>	

**Maître d'ouvrage :** Ville de Vauvert  
**Coût estimatif :** 494 000 € (uniquement T1)  
 - Skate-park : 115 000 €  
 - Pumptrack : 165 000€  
 - 2 terrains padels : 214 000€

**Calendrier prévisionnel :** 2024-2025

**Partenaires potentiellement concernés :**  
**Partenaires techniques :**  
Groupes scolaires : Ecole Jean Macé (11 classes), école Libération (10 classes), Ecole maternelle Coudoyer et Pic d'Etienne (6 classes). Collège  
Associations actuelles associées : Kroco Roller, Urban Art, Vélo tonic, UFOLEP, Tennis Club + ouverture à d'autres  
Service éducation : Centre de loisirs mercredis et vacances et Périscolaires - Espace jeunes  
Cohésion vie sociale/culturelle/sportive : Maison Pour Tous R.Gourdon, Politique de la ville

**Partenaires financiers :** Etat, Agence Nationale du Sport, Région Occitanie, Département du Gard

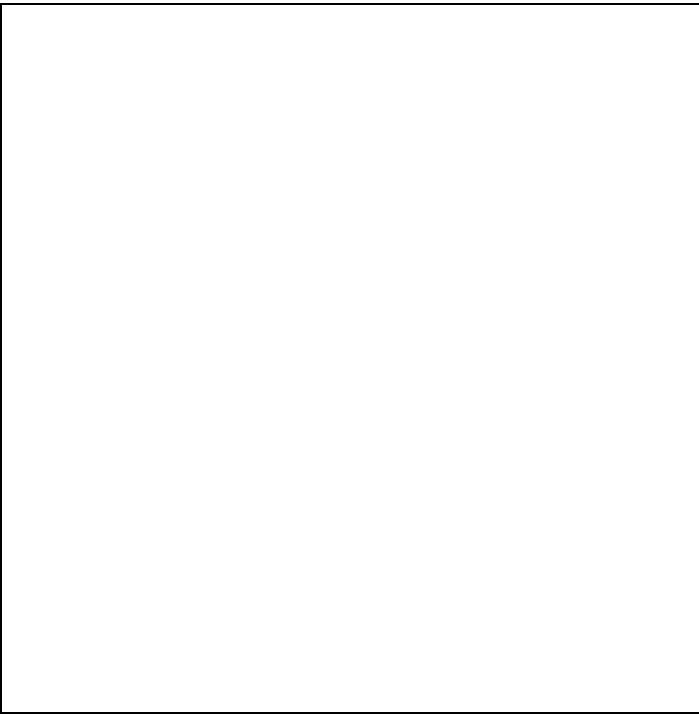
**Projet 3.2.1. : Requalification du city stade de la rue Albert Camus**

**Descriptif :** La ville de Vauvert souhaite requalifier le city stade de la rue Albert Camus en installant sur ce site des équipements sportifs en accès, et qui seront également utilisés par les scolaires sur des créneaux horaires dédiés. Les équipements visés sont un fitness park, une aire de jeux et un terrain de basket 3x3.

**Référentiel territorial du Pacte Vert :**  
 - Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables  
 - Améliorer la santé et le bien-être des habitants

**Maître d'ouvrage :** Ville de Vauvert  
**Coût estimatif :** 45 000 €  
**Calendrier prévisionnel :** 2024

**Partenaires potentiellement concernés :**  
**Partenaires techniques :**  
**Partenaires financiers :** Etat, Agence Nationale du Sport, Région Occitanie, Département du Gard



## Annexe 3 : PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS 2022-2026

Pour rappel, conformément à la délibération régionale N°CP/2022-10/12.16, et sous réserve d'un dépôt de demande de subvention et d'une instruction finalisée, la Région pourra, notamment, accompagner sur la période 2022-2024 :

- 1 projet structurant d'intérêt territorial par an et par commune quelle que soit la maîtrise d'ouvrage ;
- 2 dossiers sur le dispositif « aménagement et qualification environnementale d'espaces publics résilients » privilégiant la renaturation et la désimperméabilisation et proposant des îlots de fraîcheur et de verdure en cœur de ville ;
- 1 dossier sur le dispositif « rénovation des bâtiments publics (ERP) pour une meilleure performance énergétique » ;
- 1 dossier sur le dispositif « accessibilité des bâtiments publics (ERP) »

Par dispositif, la Région subordonnera toute nouvelle affectation régionale au commencement de réalisation du précédent projet aidé justifié par le dépôt d'une demande d'acompte à hauteur d'au moins 20% de l'opération.

PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS	Avenant - Contrat 2 <sup>nd</sup> e génération					Objectif territorial du Pacte Vert	
	2022	2023	2024	2025	2026		
<b>AXE STRATÉGIQUE 1 : AMELIORER LE CADRE DE VIE DU CENTRE BOURG</b>							
<b>ACTION 1.1 : Requalifier et valoriser les espaces publics du cœur de bourg</b>							
Projet 1.1.1 Valoriser et requalifier les places du Jeu de Ballon et de la Révolution						x x	Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables S'adapter au changement climatique
Projet 1.1.2 Revaloriser et requalifier la place Gambetta				x	x	x x	
Projet 1.2.4 Aménagement de la place Général Leclerc (place de l'école)			x	x	x	x x	
Projet 1.2.5 Aménagement des abords du centre commercial			x	x	x	x x	
Projet 1.2.6 Aménagement de l'espace Nelson Mandela "coulée verte"			x	x	x	x x	
Projet 1.2.7 Restructuration de la rue Louise Désir			x	x	x	x x	
Projet 1.2.8 Aménagement des espaces publics au pied du Montcalm			x	x	x	x x	
<b>ACTION 1.3 : Favoriser la mobilité et les déplacements doux</b>							
Projet 1.3.1 Réaliser un pôle d'échange multimodal (PEM) et aménager ses abords pour faciliter les mobilités douces							Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables S'adapter au changement climatique
Projet 1.3.2 Vauvert à vélo			x	x			
Projet 1.3.3 Aménagement de la traversée mode doux			x	x	x	x x	
Projet 1.3.4 Aménager les berges du Bas-Rhône et la traversée du canal pour favoriser les modes doux et la connexion avec le PEM							
<b>AXE STRATÉGIQUE 2 : DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DU CŒUR DE VILLE PAR SA MISE EN VALEUR PATRIMONIALE</b>							
<b>ACTION 2.1 : Valoriser le patrimoine local</b>							
Projet 2.1.5 Réaliser une étude sur la requalification du quartier historique de Posquières							Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
<b>AXE STRATÉGIQUE 3 : CONFORTER LE ROLE DE BOURG-CENTRE PAR L'ADAPTATION DES EQUIPEMENTS PUBLICS AUX BESOINS DE LA POPULATION</b>							
<b>ACTION 3.1 : Diversifier les équipements à la population et améliorer leur accès</b>							
Projet 3.1.1 : Finaliser la rénovation intérieure et extérieure de la mairie			x	x	x		S'adapter au changement climatique Améliorer la santé et le bien-être des habitants
Projet 3.1.3 : Construction de la cuisine centrale de la CC Petite Camargue							

Projet 3.1.4 Mise en accessibilité de 5 bâtiments communaux (école du Coudoyer, école Libération, Centre sportif Robert Gourdon, Cimetière centre-ville, Foyer et bureau municipal de Gallican)	x	x	x	x						
Projet 3.1.5 Réinvestir le centre culturel et sportif Robert GOURDON avec la création d'un tiers-lieu : La Maison pour tous										
Projet 3.1.6. : Création d'une structure jeunesse										
<b>ACTION 3.2 : Renforcer la qualité des équipements sportifs</b>										
Projet 3.2.1. : Installation de nouveaux équipements sur le complexe Léo Lagrange : plaine des sports (padels, pumptrack, skate park)				x	x	x	x			
Projet 3.2.2. : Requalification du city-stade de la rue Albert Camus (fitness-park, aire de jeux basket 3x3)				x	x					
										<i>Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables S'adapter au changement climatique Améliorer la santé et le bien-être des habitants</i>